



A M B R O I S E
B O U T E I L L E
E T A S S O C I E S



TRAVAUX POST ENQUETE B

*Analyse des impacts du CIF sur
le changement de
profession*

10 septembre, N/Réf. : 1218.04

■ SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE AU CAPITAL
DE 100 000 € ■ APE 70.22Z
RCS 434 140 505
■ 18, RUE DROUOT
7 5 0 0 9 P A R I S ■
TÉL : 01 44 06 05 50
FAX : 01 44 06 05 51
www.ambroisebouteille.com
contact@ambroisebouteille.com

Sommaire

0. Objectifs et synthèse	2
1. La profession d'origine des bénéficiaires	9
2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession	
2.1 La profession post-CIF	14
2.2 Les qualités de la nouvelle profession	28
2.3 Le lien entre la formation suivie et la profession exercée après le CIF	55
3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession	59
4. Analyse complémentaire : Les bénéficiaires n'exerçant pas une fonction en lien avec leur formation	66
5. Annexe	69

0. Objectifs et synthèse

- 1. La profession d'origine des bénéficiaires**
- 2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession**
- 3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession**
- 4. Analyse complémentaire**
- 5. Annexe**

Les objectifs et le cadre de cette analyse sur les professions

- *L'introduction de questions liées à la profession exercée avant le CIF et celle exercée 12 mois après la fin du CIF est le principal élément nouveau de cette seconde enquête évaluation CIF*

Cette information clé sur la profession permet d'avoir maintenant **une vision complète du changement professionnel** opéré grâce au CIF.

- *Sur le même principe que les analyses complémentaires effectuées par le cabinet lors de la première enquête (le changement de situation, les seniors, les femmes, etc.) effectués par le cabinet, le FPSPP souhaite se doter d'une étude spécifique sur l' « impact du CIF sur la nature du changement de profession ».*

- *Au travers cette analyse, l'objectif est d'analyser l'impact du CIF sur la nature du changement de profession*

Dès lors, **les bénéficiaires ayant changé de profession** (en mieux ou équivalent) ont été pris en considération pour cette analyse.

Cependant, afin d'appréhender le phénomène des bénéficiaires ayant recours au CIF afin de progresser dans leur métier d'origine, les bénéficiaires n'ayant **pas changé de profession**, mais ayant déclaré que **leur profession post CIF était en lien avec leur formation CIF**, seront également analysés.

- *Nous analysons ainsi :*

- La **profession d'origine** des bénéficiaires (Partie 1)
 - Les futurs bénéficiaires de CIF sont-ils plus fréquemment dans certaines professions ?
- Les effets du CIF sur le **changement de profession** (Partie 2)
 - Quelles sont les professions les plus recherchées ?
 - Quelles sont les principales passerelles entre les métiers ?
 - Quel est le lien entre les caractéristiques (âge, sexe, CSP) du bénéficiaire et la profession exercée 12 mois après ?
 - Certaines professions, favorisent-elles l'obtention/conservation d'une situation contractuelle favorable ?

- Il y a-t-il des professions qui induisent davantage de changements de situation plus favorables ?
- L'acquisition d'un diplôme est-il une condition essentielle pour exercer certaines professions ?
- Le choix de certains objectifs de départ pour le CIF, est-il lié à certains choix de la profession ou réciproquement ?
- Les bénéficiaires n'ayant volontairement **pas changé de profession**, mais ayant choisi **une formation CIF en lien avec cette profession** (Partie 3)
 - Quels sont les professions concernées, sont-elles différentes de celles visées par ceux qui en changent ?
 - Quel est l'objectif des bénéficiaires n'ayant pas changé de profession ?

Tableau synoptique du périmètre d'analyse :

Périmètre d'analyse			Part des bénéficiaires	Partie du rapport
Formation en lien avec la profession	Changé de profession	mieux	53%	Partie 1 et 2
		équivalent	4%	
		moins bien	1%	Hors Analyse
	Pas changé de profession		11%	Partie 3
La formation n'a pas de lien avec la profession			32%	Partie 4
			100%	

■ **Ces résultats sont basés sur l'analyse du fichier fourni par l'IPSOS**

- Les données traitées dans ce document proviennent de l'enquête évaluation CIF portant sur les bénéficiaires 2010 administrée par IPSOS auprès de 14 060 bénéficiaires.

- Afin de tenir compte des poids réels des Fongecif/FAF TT un redressement des données a été effectué, sur la base de la répartition renseignée par l'« Enquête qualitative 2010 - Dispositif CIF »
- Après la codification des professions par l'IPSOS, le fichier transmis permet d'obtenir 8 116 bénéficiaires dont la profession est à la fois renseignée avant et après (qu'ils aient changé ou non de profession), soit près de 60% du nombre total de répondants.
- Concernant la thématique de la profession, **la valeur de cette enquête** ne réside pas tant dans la profession de départ qui est déjà connue par les Fongecif/FAF TT au travers les formulaires de prise en charge, **mais plutôt les professions d'arrivées renseignées pour 8 116 bénéficiaires.**
- Afin de faciliter et de clarifier l'analyse, des regroupements de PCS désignant des professions semblables ont été effectués par le cabinet

Le cabinet s'est autorisé à regrouper seulement les professions pour lesquelles le code PCS est identique sur les 3 premiers chiffres (seulement la dernière lettre diffère).

Ainsi, après regroupement, 301 professions ou groupes professions ont été obtenues à partir de la nomenclature PCS (500 professions)

Synthèse (communiqué de presse)

■ *Les bénéficiaires du CIF se recrutent dans un éventail très large de professions d'origine*

- Cependant **les professions liées à la vente** sont particulièrement représentées.
En effet, 8,4% des bénéficiaires sont à l'origine des « Vendeurs en commerce de détail et vendeurs non spécialisés »
- De même l'exercice d'une **profession d'origine liée à la conduite de véhicules** semble particulièrement propice à la réalisation d'un CIF.
« Ambulancier », « conducteur routier et grand routier », ou encore « conducteur livreur, coursier » sont parmi les professions d'origine les plus représentées.

■ *Les professions liées au domaine de la santé constituent des orientations privilégiées par les bénéficiaires de CIF*

- Ainsi 12% des professions exercées après le CIF, sont des professions d' « Aides-soignants, assistants médicaux, auxiliaires de puéricultures »
- Par ailleurs, parmi les professions les plus exercées après le CIF on note un certain retour de professions liées à la **conduite de véhicule**.
Par exemple 6,3% des professions exercées après le CIF sont des « Conducteurs routiers et grands routiers »

■ *Le CIF permet aux bénéficiaires d'entreprendre des changements de professions radicaux, mais est aussi un outil de promotion verticale*

- En effet, les passerelles récurrentes se concrétisent souvent par un **changement important de profession et de domaine d'activité**.
D'ailleurs, en valeur absolue, la passerelle entre professions la plus couramment observée s'établit entre les « vendeurs en commerce de détail et vendeurs non spécialisé » devenus « aides-soignants, assistants médicaux, auxiliaires de puéricultures ».
- Dans d'autres cas, la transition entre deux professions se concrétise par une **progression verticale** depuis le métier/secteur d'origine.
Par exemple, 11% des « conducteurs routiers » étaient à l'origine des « conducteurs livreurs, coursiers »

■ *La profession exercée après le CIF s'avère conditionner fortement la nouvelle situation contractuelle*

- Ainsi, les professions exercées à la suite du CIF directement liée à la **fonction publique** sont particulièrement exercées en CDD.
- Les professions nécessitant un **niveau de qualification relativement élevé** (niveaux I, II, ou III) semblent **obtenir relativement plus facilement CDI**.

Notamment celles dans le domaine de l'informatique, pour lesquelles la part de CDI est particulièrement élevée.

■ *Le domaine de la nouvelle profession ne semble pas jouer significativement sur l'accumulation de changements favorables*

- Néanmoins, les professions directement liées à la **fonction publique** semblent particulièrement **bien lotis en matière de changements favorables** (à l'exception du statut contractuel).
- Globalement les professions à haut niveau de qualification accumulent davantage de changements positifs.
- Au contraire, une partie des professions exigeant un **niveau de qualification bas** (niveau IV et V) semblent induire **moins souvent de changements favorables**.

■ *Les objectifs sont généralement mieux atteints par certaines professions exigeant un haut niveau de qualification (niveau I et II)*

- Ainsi, les « chefs de projets informatiques, responsables informatiques », « ingénieurs et cadres du contrôle-qualité » sont parmi les professions accumulant le plus d'objectifs atteints.
- En revanche, les « employés d'hôtellerie-restauration » et « jardinier » sont celles accumulant le moins d'objectifs atteints.

■ *Deux populations apparaissent parmi ceux qui n'ont pas changé de profession mais qui ont pour autant suivi une formation CIF en lien avec cette profession : ceux qui ont progressé dans leur métier et ceux en attente d'une mobilité verticale*

- Ainsi d'une part, on distingue les bénéficiaires dont l'objectif est surtout de **progresser dans leur métier d'origine et/ou améliorer leurs conditions de travail**.

Ainsi, ces bénéficiaires n'ayant pas changé de profession sont particulièrement nombreux à avoir atteint des objectifs liés à une progression plutôt qu'à un



changement de profession : « Progresser dans votre métier d'origine » ; « Obtenir une reconnaissance par le diplôme » ; « Améliorer votre employabilité » font parties de leurs principaux objectifs atteints.

- D'autre part, on relève des bénéficiaires souhaitant réaliser un CIF en vue d'obtenir une **promotion professionnelle mais n'ayant pas encore atteint leur objectif.**

Ces bénéficiaires sont ainsi nettement moins nombreux à avoir atteints leurs objectifs.

0. Objectifs et synthèse

1. La profession d'origine des bénéficiaires

2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession
3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession
4. Analyse complémentaire
5. Annexe

Une forte diversité des professions d'origine

■ *Les bénéficiaires de CIF se recrutent dans un éventail particulièrement large de profession*

Classement* des professions d'origine des bénéficiaires	Part
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	8,4%
Ouvriers de production non qualifiés de l'industrie (travail des métaux, bois, textile, imprimerie)	3,8%
Employés d'hôtellerie-restauration	3,8%
Agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	3,5%
Caissiers de magasin	3,3%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	2,9%
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	2,6%
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	2,3%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	2,3%
Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	2,3%
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux	2,2%
Conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers	2,1%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers	2,1%
Agents de service des établissements publics	2,1%
Ouvriers qualifiés en travail de métaux (chaudronnier, soudeurs, tuyauteurs, usineurs, etc.)	2,0%
Ouvriers de production non qualifiés : agroalimentaire, chimie, pharmacie, plasturgie	1,9%
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	1,7%
Agents civils de sécurité et de surveillance	1,5%
Agents de maîtrise en fabrication, maintenance	1,5%
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	1,4%

* Seulement les 20 premières professions sont renseignées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées

- Globalement on note très peu de « surreprésentation », c'est-à-dire de professions dominantes qui conduiraient à un nombre particulièrement élevé de demandes de CIF :
 - la 20^{ème} profession la plus représentée (« Conducteurs livreurs, coursiers ») concerne seulement 1,4% des bénéficiaires.
 - d'après l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires 2010, 225 professions (ou regroupement de professions) sont représentées, sur les 301 répertoriées.

- Parmi ces 76 professions non représentées :
 - * on relève assez logiquement les professions libérales, les militaires, et fonctionnaires, a priori non éligibles au CIF
 - * mais aussi des professions telles qu'ingénieurs très spécialisés (ex : « Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie et d'eau »), pharmaciens, etc.
- Les bénéficiaires exerçant la profession de « Vendeurs en commerce de détail et vendeurs non spécialisés » sont de loin les plus nombreux à bénéficier d'un CIF.
- On constate que les professions les plus représentées concernent principalement des **postes d'ouvriers et d'employés**, conformément aux résultats des analyses spécifiques (notamment celle de « l'influence des caractéristiques du bénéficiaire et de la formation sur les impacts post CIF ») réalisées sur les bénéficiaires 2009, qui montraient les effets de la priorisation politique de cette cible par les Fongecif.
- Les **professions liées aux services** sont très représentées, mais on note cependant que les bénéficiaires exerçant des **professions industrielles**, notamment sur des postes d'ouvriers qualifiés et agents de maîtrises, sont également très nombreux à réaliser un CIF.

■ *Proportionnellement à leur poids en nombre de salariés dans la population active¹, les professions liées à la conduite et à l'industrie sont fortement représentées parmi les bénéficiaires de CIF*

Nous traitons dans les pages précédentes du nombre de CIF par profession. On mesure ici la plus ou moins grande propension des différentes professions à recourir au CIF, c'est-à-dire que l'on rapporte le nombre de CIF de cette profession à la population globale d'origine de salariés de cette profession. C'est une forme de « taux d'accès », d'appétence pour le CIF.

Classement* des professions exercées avant le CIF, en fonction de leur taux d'accès à ce dispositif	Taux d'accès (1/10 000)
Moniteurs d'école de conduite	34,5
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	30,6
Ouvriers qualifiés en électricité, électronique	22,4
Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)	15,2
Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux	13,3
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers	12,3
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	11,5
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	11,4
Ouvriers de production non qualifiés de l'industrie (travail des métaux, bois, textile, imprimerie)	10,7
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	10,1
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication	9,8
Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs	9,7
Maîtrise de restauration et de l'hébergement	9,7
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	9,5
Caissiers de magasin	9,3
Conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers	7,4
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	7,1
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)	6,7
Ouvriers non qualifiés des travaux publics	6,4
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	6,3

* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires

Source : Construction du taux d'accès à partir des données DADS de l'INSEE : PCS-ESE 2009 (population salariée)

- « **Moniteurs d'école de conduite** » et « **Ambulanciers** » semblent être particulièrement propices à la réalisation d'un CIF.

¹ Population salariée en 2009

Par ailleurs on note également que d'autres professions liées à la conduite de véhicules (« Conducteurs routier de transport en commune » et « Conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers ») ont un taux d'accès particulièrement élevé, et renforce la propension des bénéficiaires exerçant ce type de professions à réaliser un CIF.

- Certaines professions nécessitant un **niveau de qualification relativement élevé** ont un taux d'accès particulièrement haut.

C'est le cas notamment de certaines **professions de l'industrie**. En effet les « dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux », « Experts salariés de niveau technicien », ou encore les « techniciens en recherche et développement et méthode de fabrication » ont une forte propension à réaliser un CIF. Cela peut être un signe inquiétant pour la fuite des savoir-faire de l'industrie française.

0. Objectifs et synthèse

**1. La profession d'origine des
bénéficiaires**

**2. Les effets du CIF sur la
nature du changement de
profession**

2.1 La profession post-CIF

**2.2 Les qualités de la nouvelle
profession**

**2.3 Le lien entre la formation suivie et
la profession exercée après le CIF**

**3. Les bénéficiaires n'ayant pas
changé de profession**

4. Analyse complémentaire

5. Annexe

La santé et la conduite de véhicule sont les domaines privilégiés par les bénéficiaires CIF ayant changé de profession

■ *Le CIF permet certes d'atteindre des types de professions très variés*

Classement* des professions exercées après le CIF	Part
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	12,1%
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	6,8%
Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	4,0%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	3,0%
Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes	2,9%
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	2,6%
Moniteurs d'école de conduite	2,5%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers	2,3%
Aides médico-psychologiques	2,0%
Artisans du bâtiment	1,9%
Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	1,8%
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	1,7%
Agents de service des établissements publics	1,5%
Techniciens informatique, télécommunications et réseaux	1,5%
Adjointes administratives de la fonction publique (y.c. enseignement)	1,3%
Plombiers et chauffagistes qualifiés	1,3%
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux	1,2%
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, géomètres, topographes, métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	1,2%
Agents de maîtrise en fabrication, maintenance	1,2%
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés	1,1%

* Seulement les 20 premières sont renseignées

Strate : Les bénéficiaires ayant changé de profession en mieux ou équivalent, les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Malgré cette diversité, on note cependant une forte orientation sur des professions proche du secteur de la **santé et la famille**.
 - Ainsi, parmi les bénéficiaires ayant changé de profession, un peu plus de 12% se sont orientés sur les professions « Aides-soignants, assistants médicaux, auxiliaire de puériculture ».

- De plus, on note que les « Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes » et « Aides médico-psychologiques » apparaissent en bonne position dans ce top 20.
- On note par ailleurs une forte représentation des « Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers » qui regroupe en réalité les professions liées aux services à la personne telles qu'auxiliaire de vie.
- Le CIF a permis à un nombre important de bénéficiaires de s'orienter vers des professions liées à la **conduite** :
 - notamment sur la profession de « conducteur routier »
 - on constate également que le CIF représente à la fois une **porte de sortie (voir le chapitre précédent) et une porte d'entrée** des professions liées à la conduite de véhicule notamment routier

Notamment sur les professions de « moniteur d'école de conduite » et « conducteur de véhicule routiers de transport en commun » pour lesquelles **le CIF semble activement participer au « Turn-over de la profession ».**
- Les métiers du **bâtiment** semblent également faire partie des métiers visés par les bénéficiaires de CIF (« Artisans du bâtiment »; « Plombiers et Chauffagistes »; « Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, géomètres, topographes, métreurs et techniciens divers ») avec une forte propension au statut d'indépendant (chef d'entreprise artisanale)
- On note par ailleurs un léger **retour de certaines professions industrielles** avec notamment les « Agents de maîtrise en fabrication, maintenance ».
- Au global, **le niveau de qualification des professions exercées après le CIF semble avoir augmenté** par rapport à celles exercées avant, conformément à ce qui avait été démontré dans l'analyse de « l'influence des caractéristiques du bénéficiaire et de la formation sur les impacts post CIF » réalisée sur les bénéficiaires 2009. On constate, ainsi, une réelle professionnalisation des secteurs.

■ **Les CIF visant les métiers de la conduite confirment leur place privilégiée comme moyen d'accès à la profession**

Il s'agit ici de mesurer l'importance du CIF comme **moyen d'intégration dans une profession**, en divisant le nombre d'arrivants post CIF dans la profession par le nombre de salariés exerçant cette profession.

Classement* des professions exercées après le CIF, en fonction du taux de représentativité par rapport aux effectifs nationaux	Taux de représentativité (1/10000)
Moniteurs d'école de conduite	58,8
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	14,6
Conducteurs de taxi (salariés)	11,6
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	11,2
Aides médico-psychologiques	11,1
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	11,0
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	10,1
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	8,4
Manucures, esthéticiens (salariés)	8,2
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers	8,0
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)	6,6
Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	6,5
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	6,4
Plombiers et chauffagistes qualifiés	5,7
Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	5,5
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	5,2
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, géomètres, topographes, métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	5,0
Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	4,7
Instituteurs, professeurs (des écoles, des collèges, etc.), conseillers principaux d'éducation et éducateurs de l'enseignement secondaire	4,5
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	4,2

* Seulement les 20 premières sont renseignées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

Source : Construction du taux de représentativité à partir des données DADS de l'INSEE : PCS-ESE 2009 (population salariée)

- La propension de bénéficiaires devenus « Moniteurs d'école de conduite » alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant est considérable.

Cependant, parmi les professions d'origines des « Moniteurs d'école de conduite » on note une proportion significative de métiers proches de l'univers

de la **conduite** : conducteurs poids lourds, secrétaires dans une auto-école, ambulanciers, etc.

- La propension des bénéficiaires à exercer des professions liées à la **santé** est également importante.
- D'après l'enquête, on note un nombre significatif de salariés ayant eu recours au CIF pour accéder par la suite à un statut de fonctionnaire (« Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat »)
- Le CIF a permis à de nombreux bénéficiaires d'accéder à des professions nécessitant un très haut de niveau de qualification.

En effet parmi les 20 taux de représentativité les plus élevés on constate, par exemple, la présence des « Ingénieurs et cadres du contrôle qualité » et des « cadres spécialistes des ressources humaines et des recrutements »

Le CIF permet aux bénéficiaires d'entreprendre des changements de professions radicaux

■ Des transitions récurrentes entre des professions de domaines différents

Le tableau ci-dessous classe les 20 binômes (Profession avant – Profession après) les plus fréquents en valeur absolue.

Classement* des passerelles entre professions les plus fréquemment observées à la suite du CIF		
Professions exercées avant le CIF		Professions exercées après le CIF
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 1,7%
Agents de service des établissements publics	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 1,4%
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	➔	Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes 0,9%
Caissiers de magasin	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 0,8%
Agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 0,6%
Conducteurs d'engin lourd de levage et de manoeuvre, caristes, dockers	➔	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) 0,5%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs 0,5%
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	➔	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) 0,4%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	➔	Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs 0,4%
Ouvriers de production non qualifiés de l'industrie (travail des métaux, bois, textile, imprimerie)	➔	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) 0,4%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers 0,4%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	➔	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) 0,4%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement) 0,4%
Agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo - Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	➔	Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs 0,3%
Caissiers de magasin	➔	Agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo 0,3%
Employés d'hôtellerie-restauration	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 0,3%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture 0,3%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Moniteurs d'école de conduite 0,3%
Agents de service des établissements publics	➔	Aides médico-psychologiques 0,3%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	➔	Aides médico-psychologiques 0,3%

* Seulement les 20 premières passerelles les plus récurrentes sont renseignées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- En effet, les passerelles récurrentes se concrétisent souvent par un changement important de profession et de domaine d'activité.

Par exemple, les bénéficiaires dont la profession était liée à la vente ou au commerce (exemple : vendeurs, caissier, etc) sont particulièrement nombreux à exercer après leur CIF une profession en lien avec le domaine de la santé, telle qu'« Aide soignants, assistants médicaux, auxiliaire de puériculture ».

- Cependant, on constate également plusieurs passerelles traduisant une progression par rapport à la profession d'origine (exemple : aides-soignantes devenues infirmières, ou encore, caristes ou livreurs devenus conducteurs routiers ou grands routiers).
- De manière générale, les bénéficiaires exerçant à l'origine une profession ne nécessitant pas un niveau de qualification élevé se sont plutôt orientés vers des changements de profession profonds, souvent dans un domaine totalement différent.

- *Cependant, sur les professions les plus exercées après le CIF, les passerelles les plus récurrentes s'effectuent logiquement davantage entre professions aux compétences connexes et concrétisent souvent une progression verticale du bénéficiaire*

Il s'agit d'un focus sur la fréquence de provenance des métiers d'origine vers les 3 professions les plus exercées après le CIF (exemple de lecture : 7% des « Aide soignants, assistants médicaux, auxiliaires de puériculture » exerçaient la profession de « Caissier en magasin » avant le CIF)

Les passerelles les plus récurrentes des 3 professions les plus souvent exercées après le CIF			
Profession exercée avant le CIF			Profession exercée après le CIF
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers	14%	➔	Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	13%		
Agents de service des établissements publics	12%		
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	9%		
Caissiers de magasin	7%		
<hr/>			
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	11%	➔	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
Conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers	10%		
Ouvriers de production non qualifiés de l'industrie (travail des métaux, bois, textile, imprimerie)	7%		
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	7%		
Manutentionnaires non qualifiés, déménageurs	6%		
<hr/>			
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	14%	➔	Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	13%		
Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	9%		
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	8%		
Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)	6%		

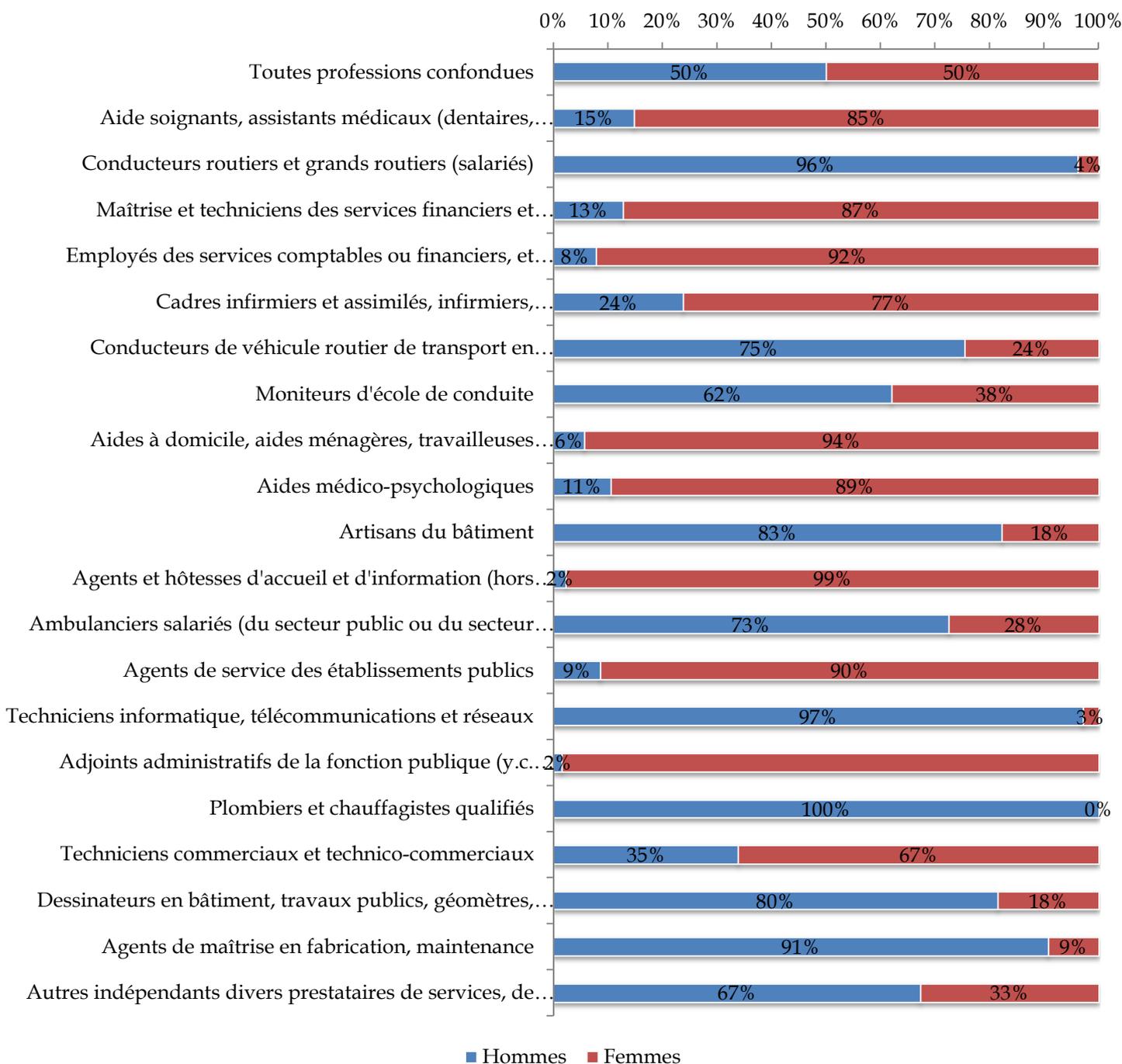
Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- En effet sur ces 3 professions exercées après le CIF, systématiquement, la profession d'origine la plus récurrente est proche en termes de compétences.
Ainsi, cela confirme l'action du CIF en matière de progression professionnelle.
- Cependant, concernant les « Aide soignants, assistants médicaux, auxiliaires de puériculture » l'origine de provenance semble plus diversifiée.

Le profil des bénéficiaires par profession

■ *La répartition femmes-hommes des professions exercées après le CIF obéissent à des tendances sociologiques lourdes*

La répartition des bénéficiaires dans leur profession exercée après le CIF en fonction de leur sexe

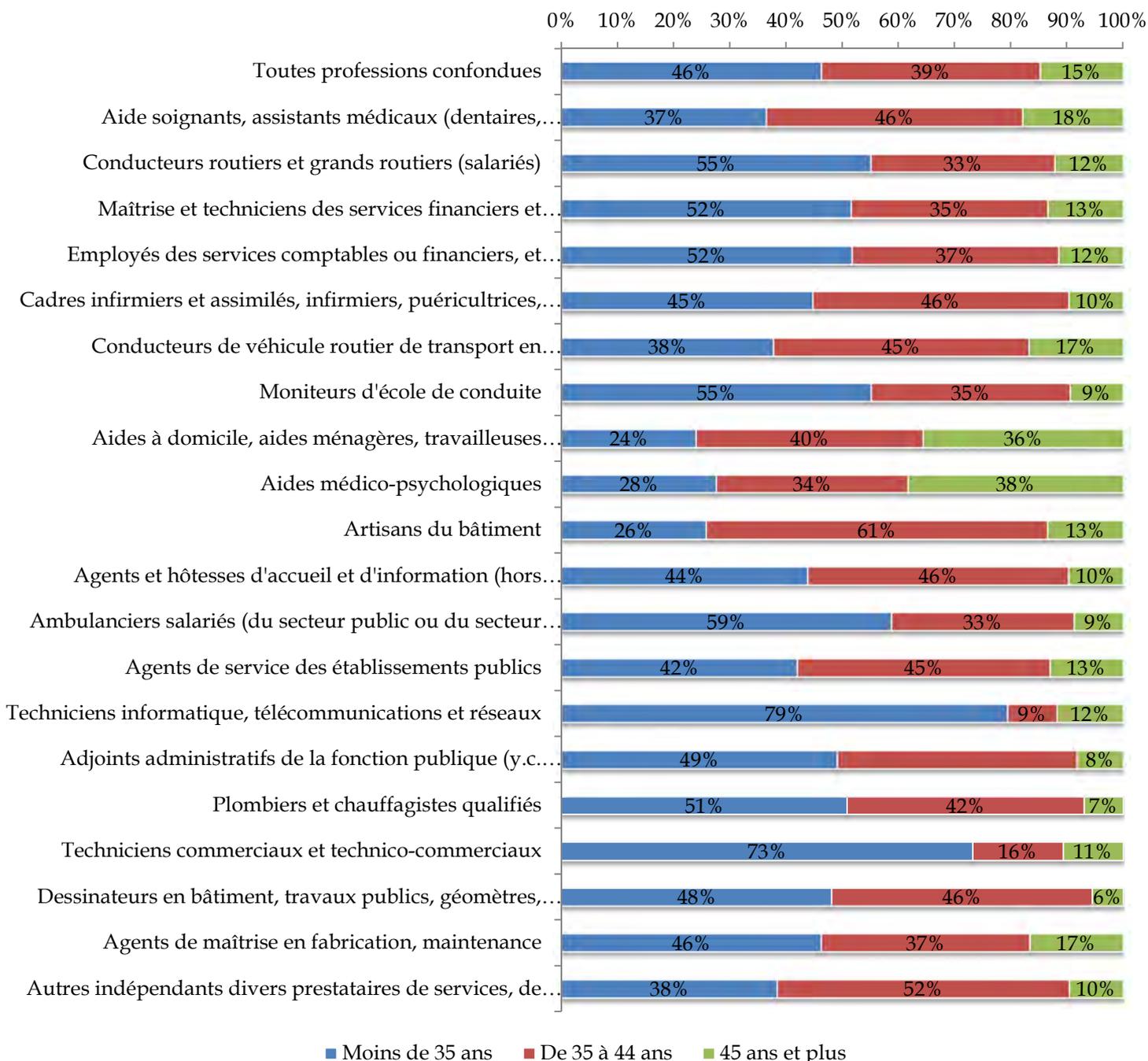


* Seulement les 20 professions les plus exercées sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

■ *Certaines professions se distinguent par une proportion de jeunes relativement importante*

La répartition des bénéficiaires dans leur profession exercée après le CIF en fonction de leur âge



* Seulement les 20 professions les plus exercées sont représentées

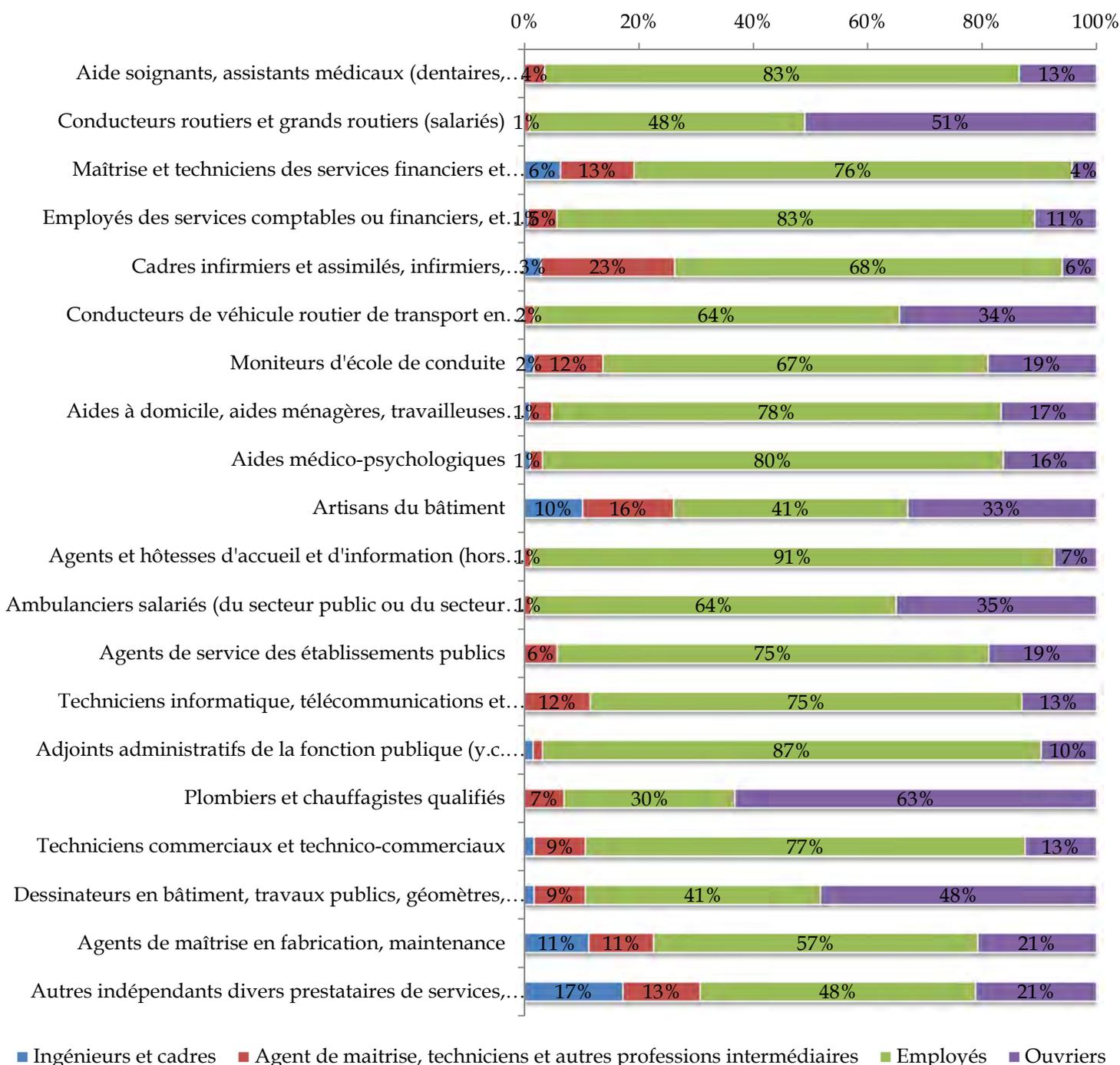
Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Ainsi certaines professions se distinguent par un taux de moins de 35 ans supérieur à 70% (« Techniciens informatiques, télécommunications et réseaux » et des « Techniciens commerciaux et technico-commerciaux »).
- Au contraire, sur quelques professions les bénéficiaires séniors (+45ans) sont beaucoup plus représentés.

C'est le cas des « Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers » et des « Aides médico-psychologiques » dont la proportion de séniors dépasse les 35%.

■ *Régulièrement, le changement de profession entrepris a permis aux bénéficiaires de sortir de leur CSP d'origine*

La répartition des bénéficiaires dans leur profession exercée après le CIF en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle



* Seulement les 20 professions les plus exercées sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Cependant, conformément au chapitre précédent sur les passerelles entre professions, on note que le CIF a permis à certains bénéficiaires d'accéder à des professions appartenant à des CSP plus élevées.

Par exemple, 74% des « Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes » appartenaient à une CSP inférieure (employés ou ouvriers) à celle qu'ils ont acquise à la suite de leur CIF (PI ou cadres) grâce à l'exercice de cette nouvelle profession.

- A contrario, sur d'autres professions, le changement de professions a moins conduit les bénéficiaires à changer de CSP.

Par exemple les « agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo » étaient pour la plupart déjà employés avant leur CIF.

0. Objectifs et synthèse

**1. La profession d'origine des
bénéficiaires**

**2. Les effets du CIF sur la
nature du changement de
profession**

2.1 La profession post-CIF

**2.2 Les qualités de la nouvelle
profession**

**2.3 Le lien entre la formation suivie et
la profession exercée après le CIF**

**3. Les bénéficiaires n'ayant pas
changé de profession**

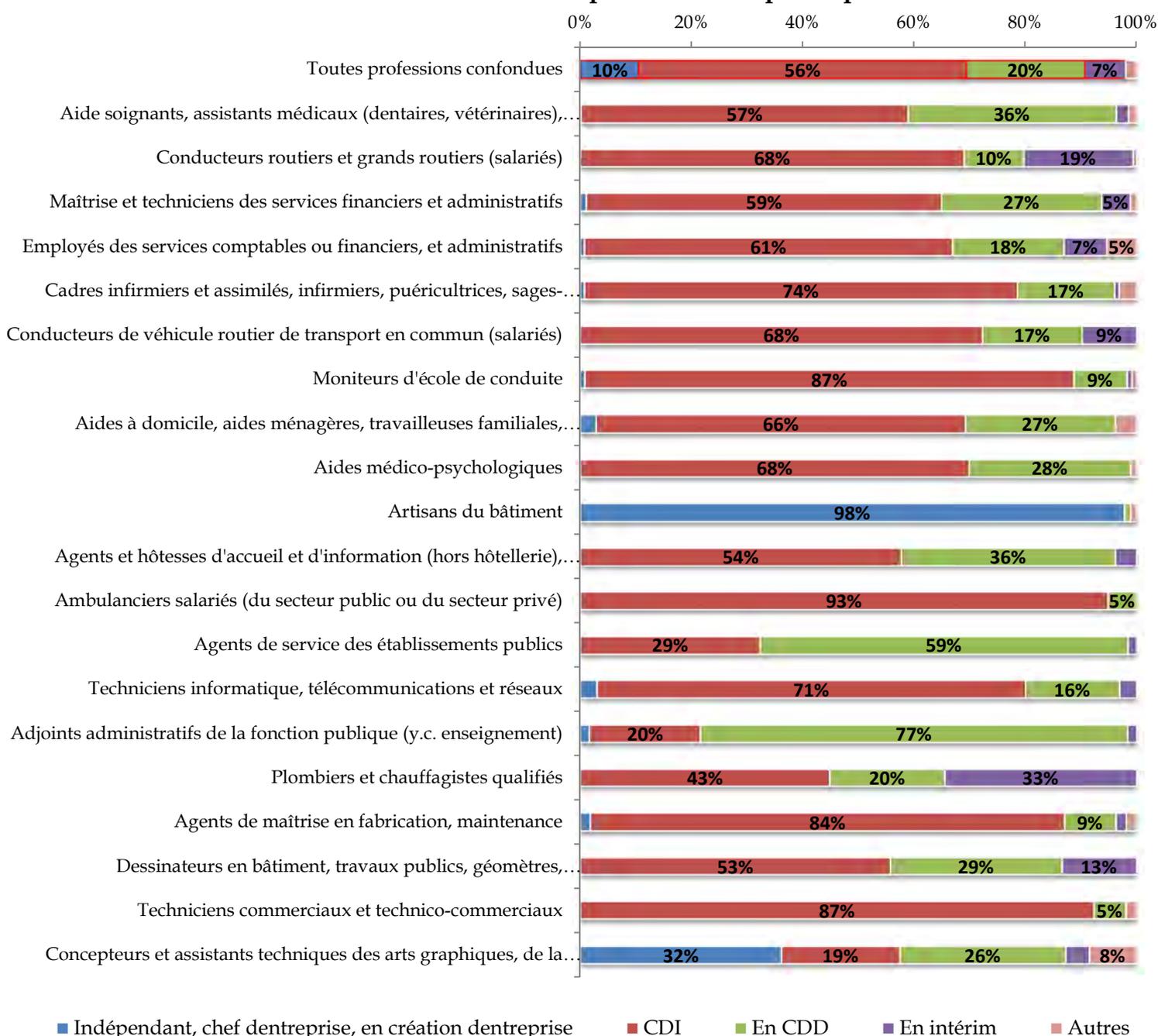
4. Analyse complémentaire

5. Annexe

Le changement de situation contractuelle et professionnelle

■ *La profession exercée après le CIF s'avère conditionner fortement la nouvelle situation contractuelle*

La situation contractuelle des 20 professions les plus représentées



Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

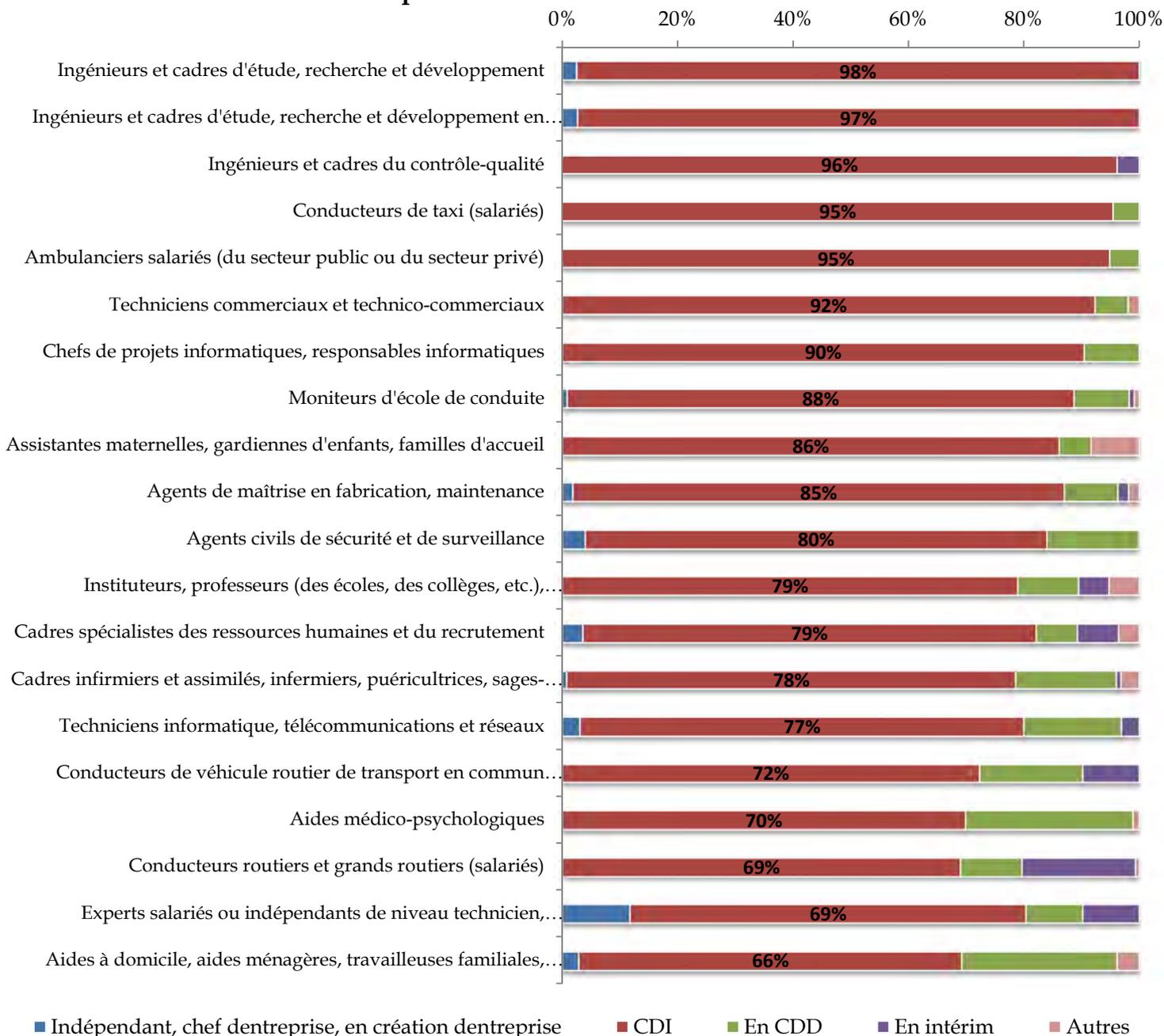
- En effet, des professions telles qu' « Ambulanciers » ou « Techniciens commerciaux ou technico-commerciaux » se révèlent particulièrement favorable en termes de situation contractuelle.
- Cependant, l'obtention d'un **CDI** reste **largement majoritaire sur la plupart des professions nouvellement exercées**.
- Les bénéficiaires exerçant une activité dans la **fonction publique** (« Agents de service des établissements publics » et « Adjoints administratifs de la fonction publique ») obtiennent majoritairement des **CDD**.
- Dans la plupart des professions exercées après le CIF, la proportion de salariés **intérimaires dépassent rarement les 10%**.

Toutefois, certaines professions exercées après le CIF semblent conduire davantage à ce type de contrat : « Plombier et chauffagiste », « Conducteurs routiers » et « Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, et géomètre ».

■ **Les professions nécessitant un niveau de qualification élevé dans le domaine de l'informatique sont particulièrement propices à l'obtention d'un CDI**

On élargit ici l'analyse à l'ensemble des professions, et non plus aux 20 premières en volume, en repérant le « top 20 » des professions présentant le meilleur taux de CDI (en rouge).

Classement* des professions en fonction de l'obtention d'un CDI



* Seulement les 20 premières professions sont représentées

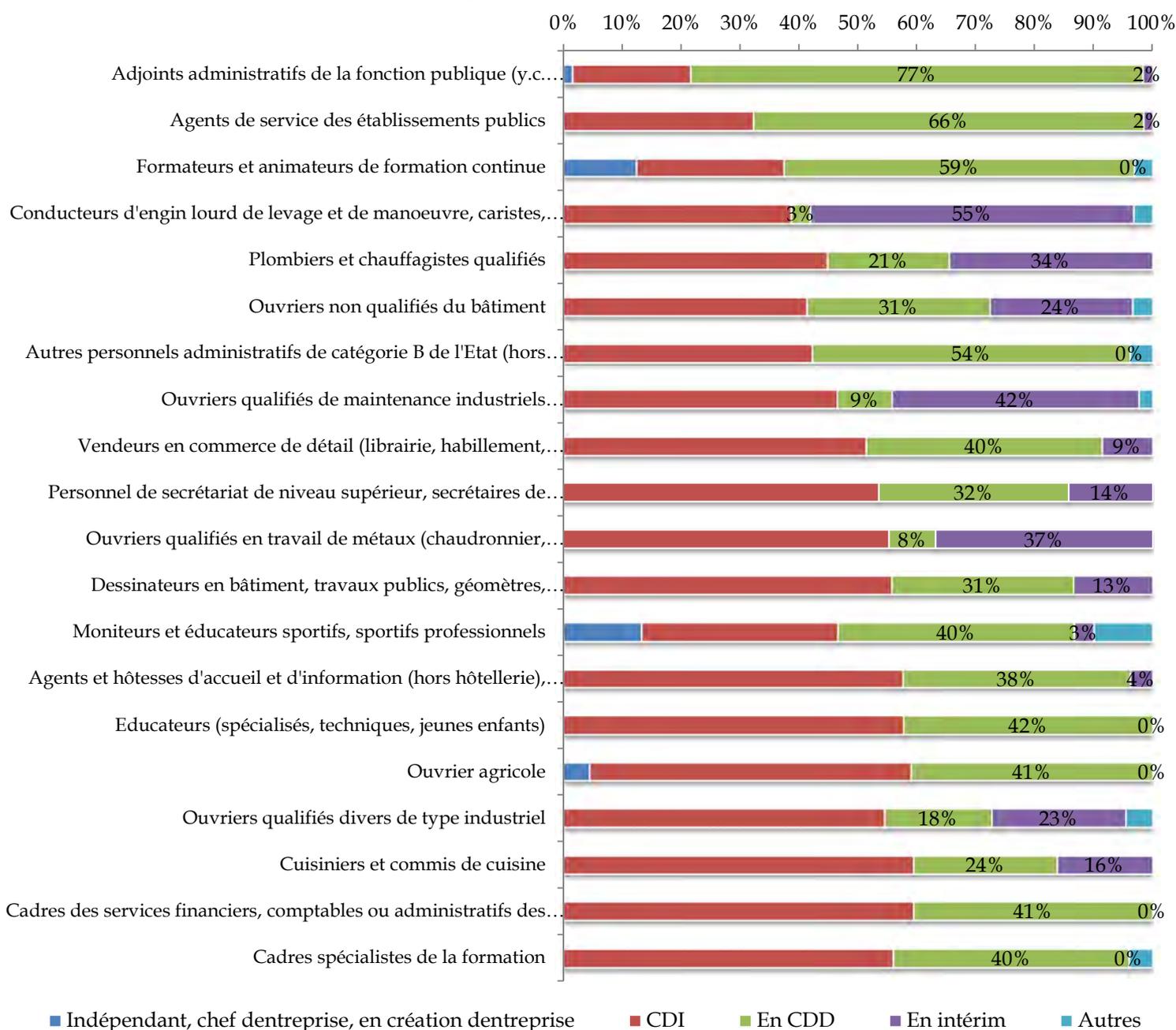
Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- On retrouve aussi dans ce classement des situations contractuelles favorables plusieurs **professions liées à la conduite** : « conducteur de taxi (salarié) » ; « Ambulancier » ; « moniteur d'école de conduite » ; « conducteur de véhicule routier de transport en commun » ; « conducteurs routiers et grands routiers ».
- Au global, on note que ce sont les ingénieurs, cadres et techniciens qui sont le mieux lotis en CDI, conformément à l'analyse spécifique « L'influence des caractéristiques du bénéficiaire et de la formation sur les impacts post CIF », portant sur les bénéficiaires 2009.

■ **Les professions directement liées à la fonction publiques sont davantage concernées par les contrats temporaires**

L'analyse porte cette fois sur le « top 20 » des contrats de travail « temporaire », en ce sommant la proportion de CDD (en vert) et intérimaires (en violet).

Classement* des professions en fonction de l'obtention d'un contrat de travail temporaire (CDD + Intérim)



* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- En effet, **les emplois publics « contractuels »** (c'est-à-dire hors fonctionnaires), ont la particularité d'être systématiquement à durée limitée (généralement des durées longues).
- L'intérim est davantage présent sur **les professions de l'industrie** : « Ouvriers qualifiés de maintenance industriels », « Ouvriers qualifiés divers de type industriel », « Ouvriers qualifiés en travail des métaux »
- Les **professions du bâtiment** sont également fortement représentées dans ce classement : « Plombiers et chauffagistes qualifiés », « Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, géomètres, topographes, métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics »

■ *Le domaine de la nouvelle profession ne semble pas jouer significativement sur l'accumulation de changements favorables*

Classement (top 20) des professions exercées après le CIF, entraînant le plus de changement favorable (changement en mieux ou équivalent)



■ L'entreprise ou le groupe qui vous emploie

■ Votre catégorie socioprofessionnelle

■ Votre rémunération

■ Vos responsabilités

■ Votre poste au sein de l'entreprise

■ Votre secteur d'activité

* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- On note toutefois que les professions de la fonction publique (« Adjointes administratives de la fonction publique » ; « Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat ») semblent conduire plus facilement que d'autres à une accumulation de **changements de situations** favorables (notons toutefois que ce n'est pas forcément le cas sur l'aspect du contrat de travail, souvent un CDD...).
- Certains bénéficiaires exerçant des professions exigeant un haut niveau de qualification, notamment les « Ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement » et « Cadres des services financiers, comptables ou administratifs ou administratifs des moyennes entreprises », bénéficient de façon moins récurrentes d'un **changement d'entreprise** plus favorable.

En effet, des « Adjointes administratives de la fonction publique », « techniciens informatique, télécommunication et réseau », « moniteurs et éducateurs sportifs » pour lesquelles le changement de profession s'est traduit par un changement d'employeur plus favorable.

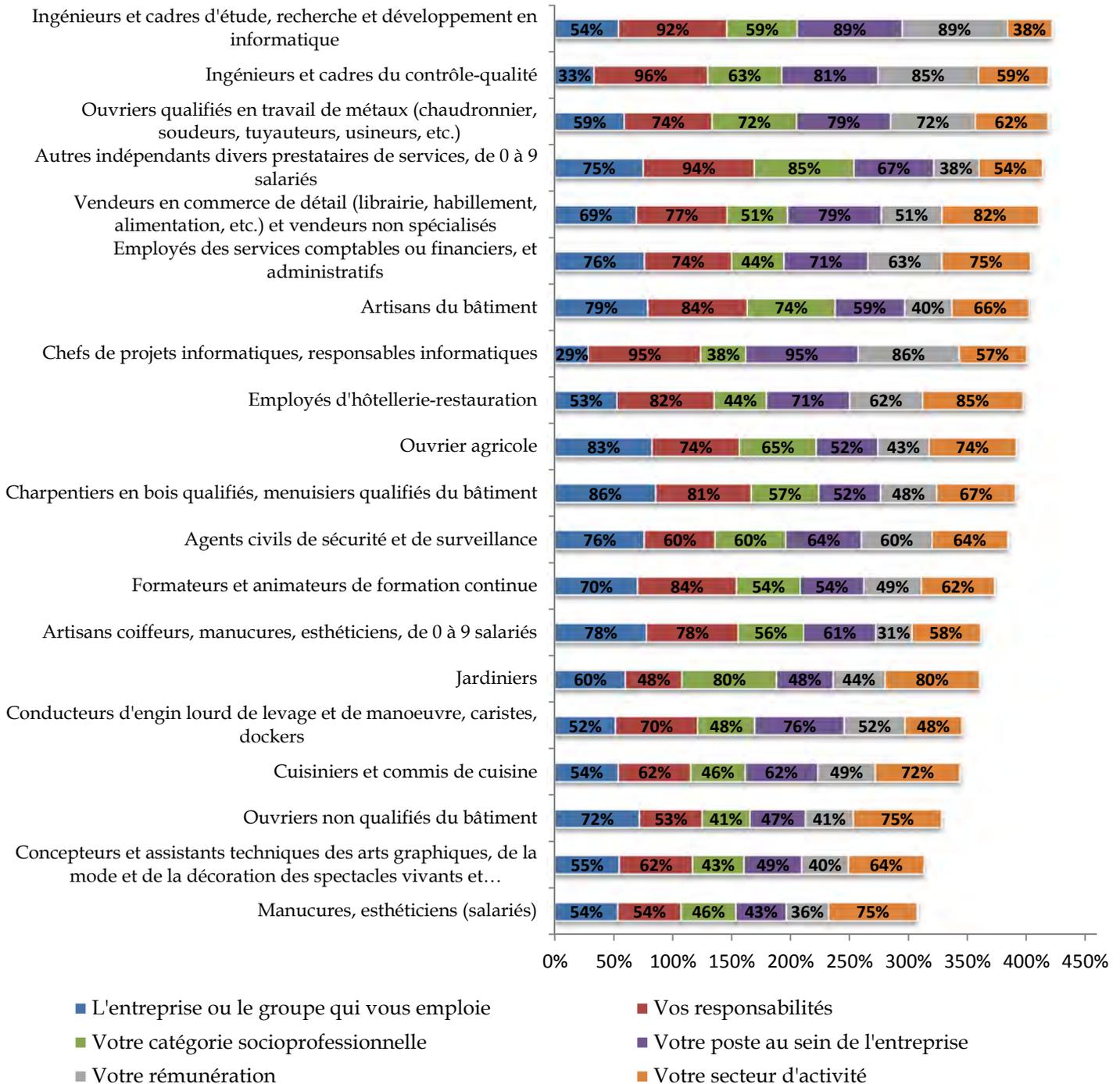
- Parmi les 20 professions cumulant le plus de changements de situations favorables, l'évolution des **responsabilités** semblent à la fois favorable et homogène quelle que soit la profession exercée.
- L'acquisition d'une **CSP** plus favorable à la suite d'un changement de profession est particulièrement élevée pour les « Ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement » et « Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat ».
- L'évolution favorable des **postes au sein de l'entreprise** concerne davantage les professions nécessitant un haut niveau de qualification : « Ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement », « techniciens informatique, télécommunication et réseau », « Cadres des services financiers, comptables ou administratifs ou administratifs des moyennes entreprises », etc.
- Le changement de profession semble avoir été particulièrement favorable en terme de **rémunération** pour les « ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement ».

A contrario, dans d'autres professions telles qu'« directeurs et animateurs de centres socioculturels et de loisirs » et « Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat », moins de un bénéficiaire sur deux à vue sa rémunération évoluer favorablement.

- Les bénéficiaires ayant intégré la fonction publique estiment que **leur secteur d'activité** à évolué favorablement.

■ À l'autre extrême du changement, les professions exigeant un niveau de qualification bas (niveau IV et V) semblent moins concernées par l'accumulation situation favorable

Classement* (bottom 20) des professions exercées après le CIF, entraînant le moins de changement (changement en mieux ou équivalent)



* Seulement les 20 dernières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

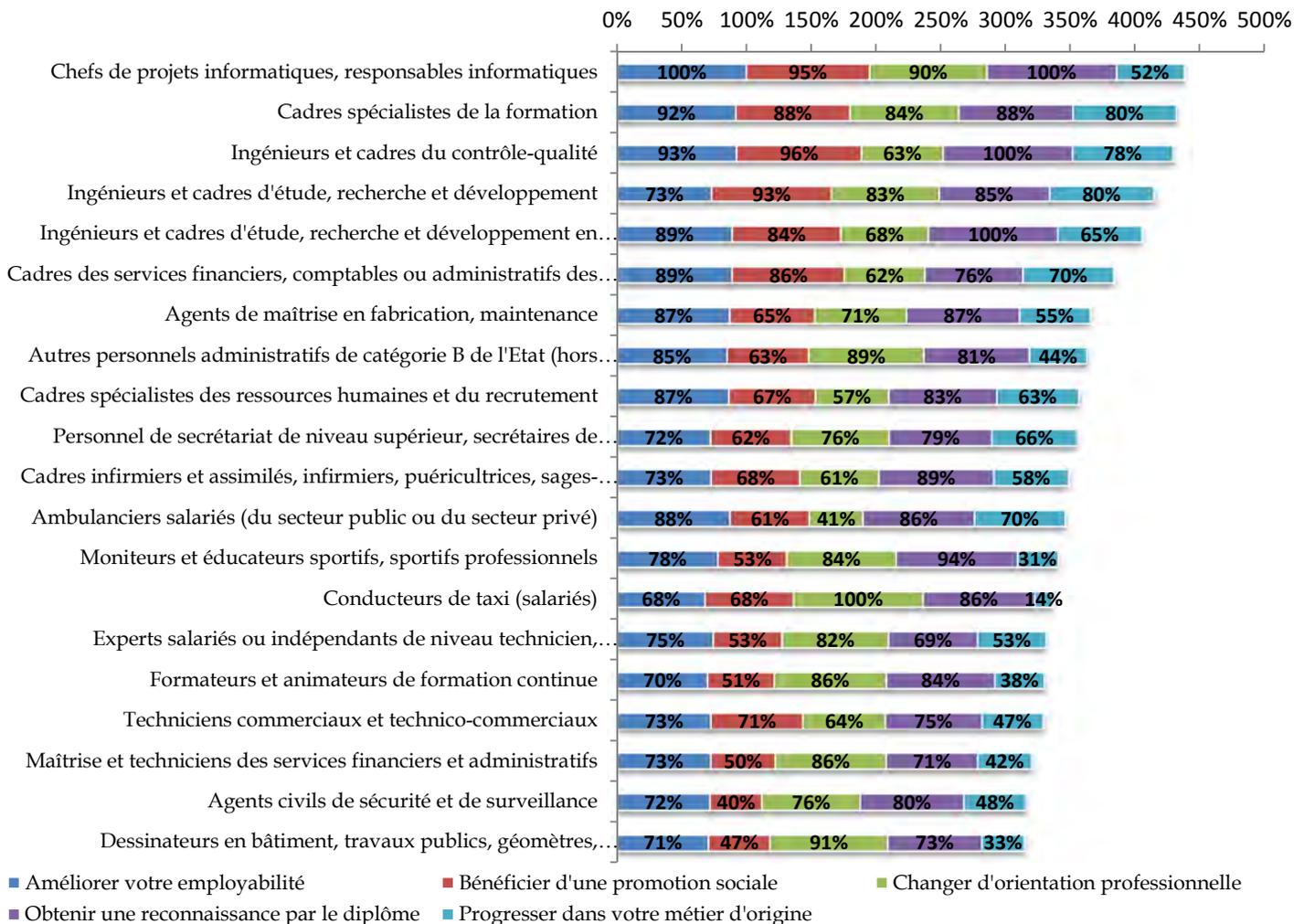
- Cependant, on constate que même sur les professions les moins bien loties, **l'accumulation de changements favorables reste très élevée.**
- Ainsi, les « Manucures, esthéticiens », « Cuisiniers et commis cuisine », ou encore les « Jardiniers », sont des professions pour lesquelles **les changements de situations** se sont avérés moins régulièrement favorables que pour d'autres professions dont le niveau de qualification exigés sont plus élevés.
- Sur ces professions, la **CSP** et **la rémunération** ont évolué nettement moins favorablement que sur d'autres à niveau de qualification plus élevé.
- Par ailleurs, on note que comparativement à d'autres cadres et ingénieurs, ceux spécialisés en informatique ont des situations qui évoluent, au global, moins favorablement.

Les objectifs et les freins

■ Les professions de cadres et ingénieurs semblent atteindre plus facilement leurs objectifs que les autres professions²

Nota : L'objectif « Réussir un projet de création d'entreprise » n'a pas été retenu car celui-ci induit un biais dans l'analyse. En effet, par définition, l'exercice de certaines professions dont le seul statut est celui d'entrepreneur (notamment liées à l'artisanat) conduit nécessairement à l'atteinte de l'objectif et induirait un biais mathématique trompeur.

Classement* (top 20) des professions exercées après le CIF, entraînant le plus d'objectifs atteints



* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

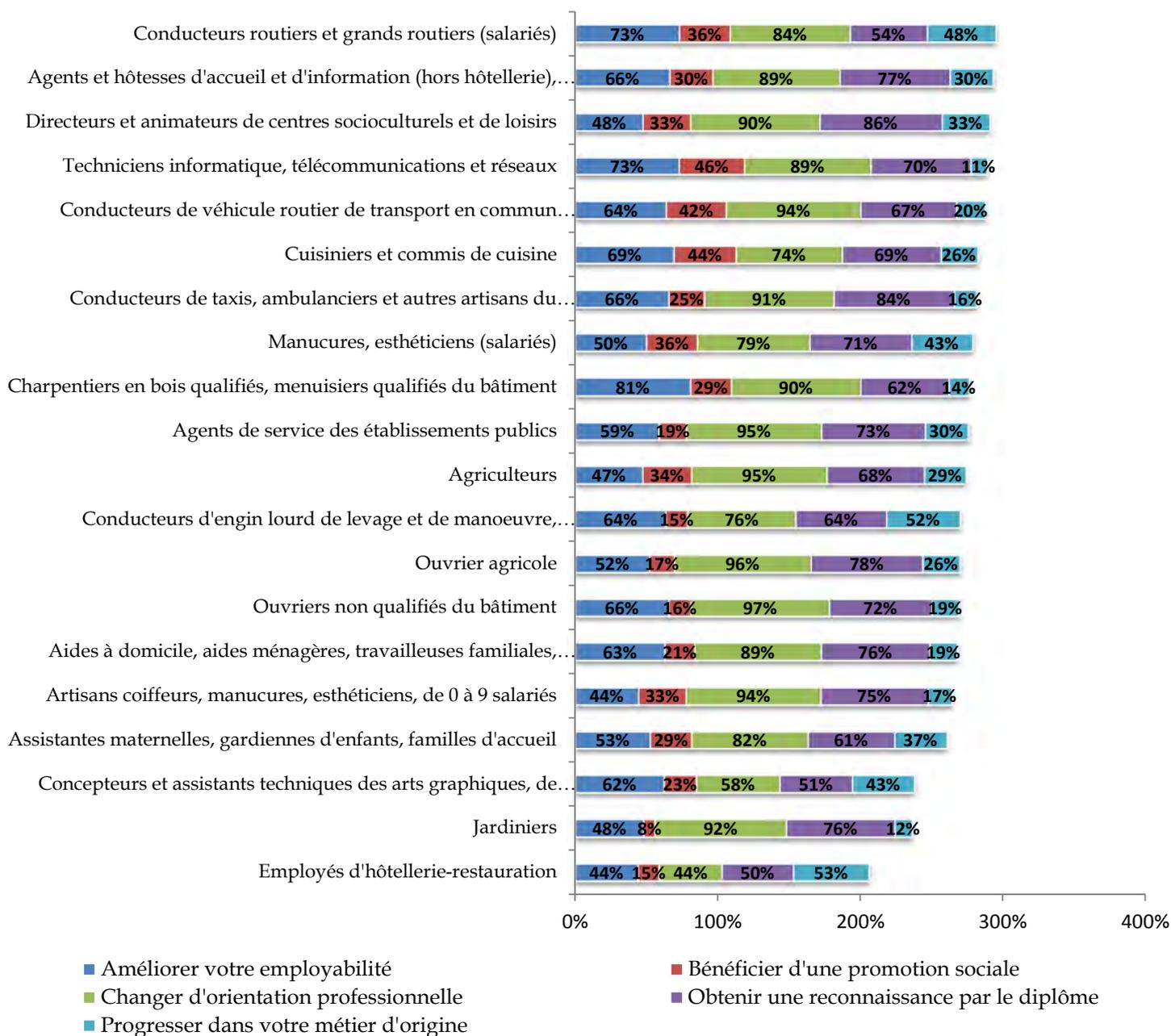
² cela confirme l'analyse spécifique sur l'influence des caractéristiques du bénéficiaire et de la formation sur les impacts post CIF – Bénéficiaires 2009

- Ainsi on retrouve seulement des **cadres et ingénieurs aux 6 premiers rangs** du classement des professions des bénéficiaires ayant atteint leurs objectifs.
- Les bénéficiaires exerçant ces professions se distinguent des autres notamment par une forte propension à atteindre leurs objectifs : **améliorer leur employabilité et bénéficier d'une promotion sociale.**
- Naturellement, l'exercice de ce type de professions reposait sur un niveau de qualification d'origine déjà relativement élevé que le CIF a encore permis d'améliorer. Ainsi la **progression dans le métier d'origine** a davantage été atteinte par ces bénéficiaires que ceux aux niveaux moins élevés dont l'objectif était plutôt de changer de profession et/ou d'orientation professionnelle.

■ **Au contraire, certaines professions semblent avoir rencontré davantage de difficultés à atteindre leurs objectifs**

Classement toujours réalisé sans l'objectif « Réussir un projet de création d'entreprise » (voir commentaire ci-dessus)

Classement* (bottom 20) des professions exercées après le CIF, entraînant le moins d'objectifs atteints



* Seulement les 20 dernières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

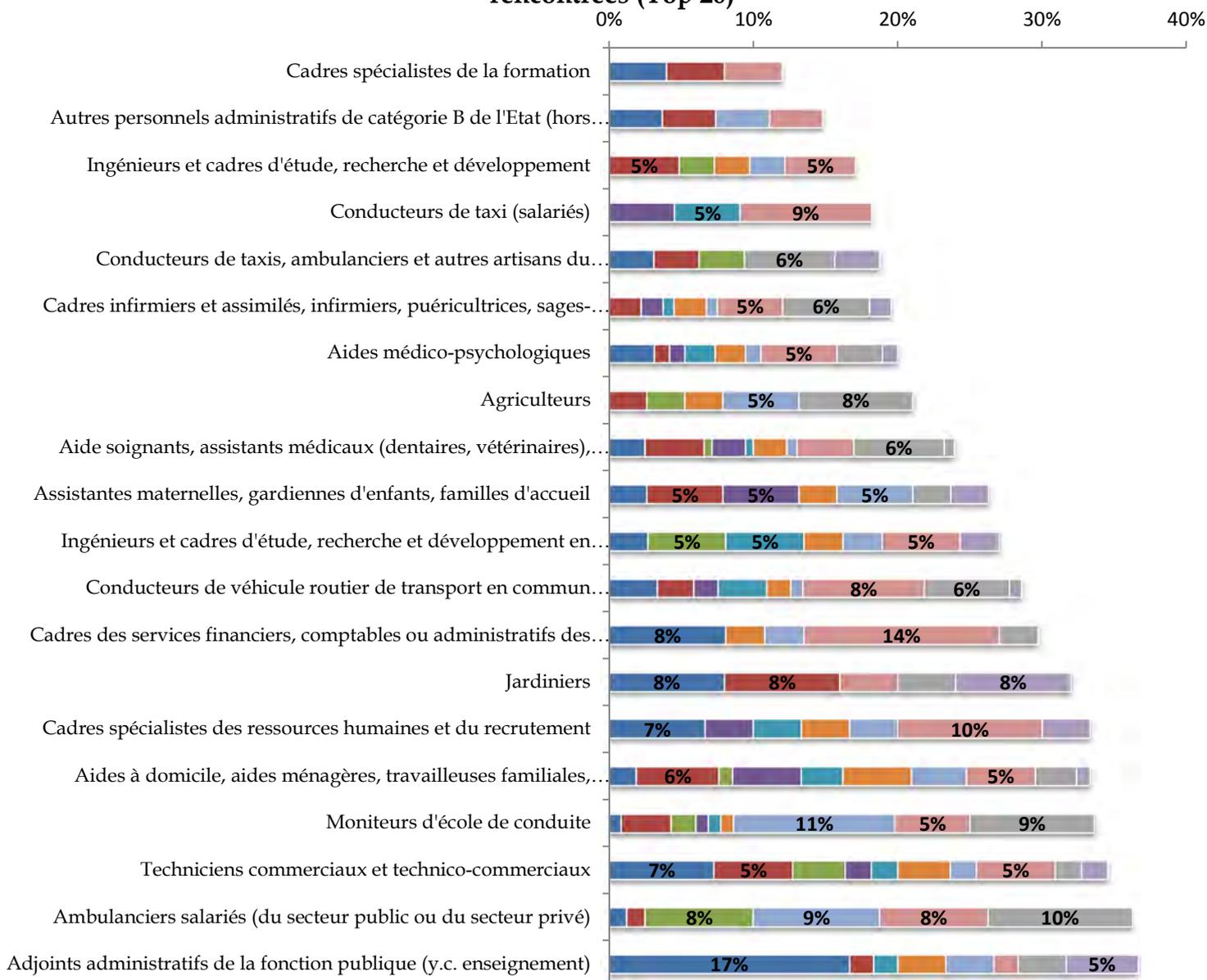
- Ainsi, par exemple, le **bénéfice d'une promotion sociale** est un objectif plus rarement atteint par les bénéficiaires exerçant des professions nécessitant des niveaux de qualifications relativement bas.
- Au contraire, conformément à l'analyse précédente, l'objectif de **changer d'orientation professionnelle** est à un niveau très élevé.

Ainsi, logiquement, la proportion de ces bénéficiaires à avoir **progressé dans leur métier d'origine** est par contre relativement faible.

- **L'amélioration de l'employabilité** semble également être moins atteinte par les bénéficiaires exerçant ce type de professions.

■ *Certaines professions liées à la fonction publique et/ou celles exigeant un niveau de qualification élevé sont celles qui ont rencontré les moins de freins*

Classement* des professions exercées après le CIF, en fonction des freins rencontrés (Top 20)



- Absence d'emploi recherché dans la zone de proximité
- Difficulté des démarches de création d'entreprise
- Manque d'informations sur les conditions d'accès au métier
- Manque de temps pour réaliser le projet
- Problèmes financiers
- Changement de situation personnelle
- Erreur dans le choix du projet professionnel
- Manque de soutien, d'accompagnement
- Pas de possibilité d'évolution en interne
- Recherche d'emploi non aboutie

* Seulement les 20 premières professions sont représentées

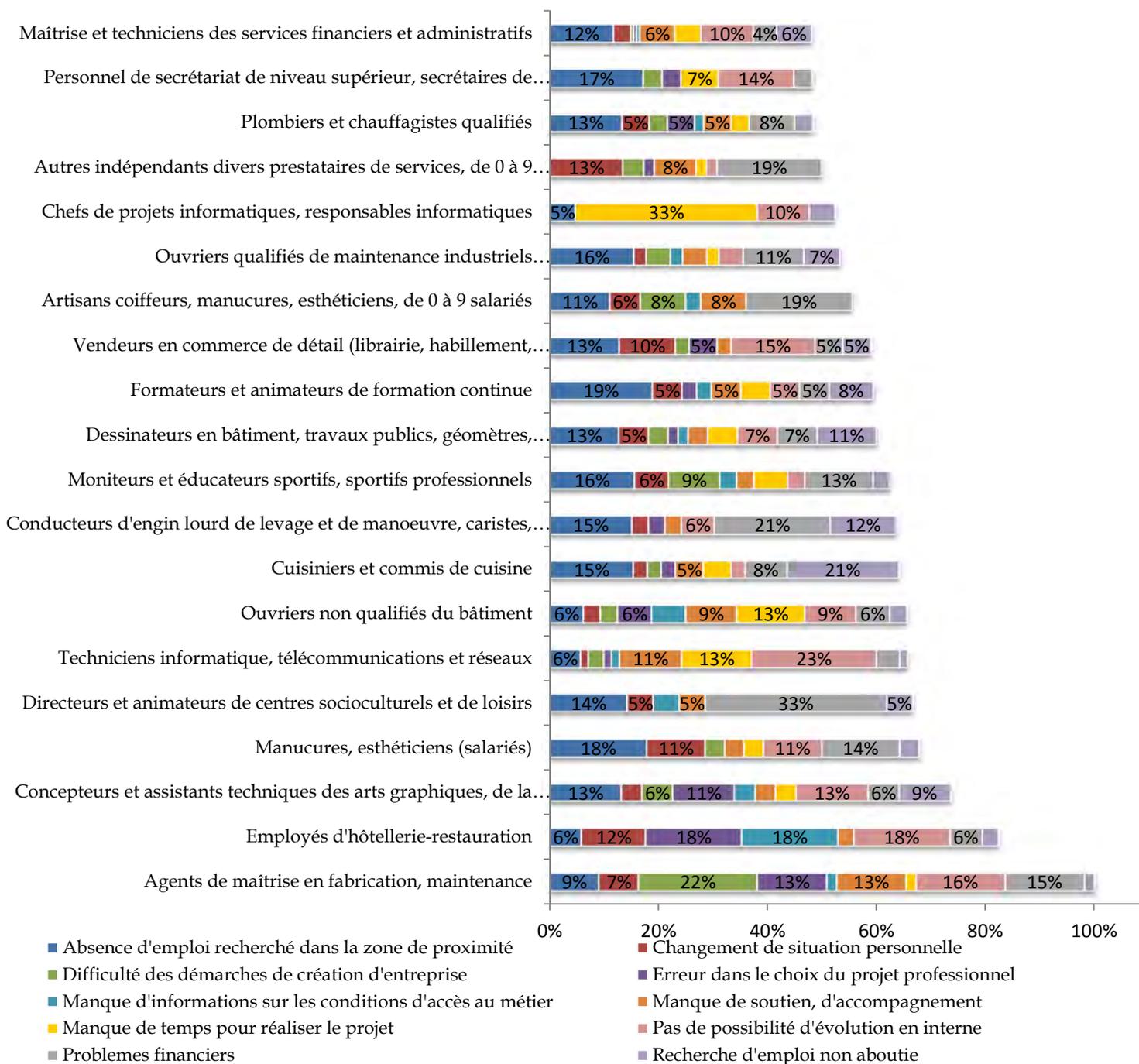
Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF



- Naturellement il s'agit des mêmes professions que celles ayant atteints le plus facilement leurs objectifs.
- On retrouve notamment les professions liées à la fonction publique, des professions de la santé (et de la famille) et des professions de l'industrie exigeant un haut niveau de qualification (ex : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement »)

■ *De manière logique, les professions ayant rencontré le plus de freins sont également celles ayant eu le plus de difficultés à atteindre leurs objectifs*

Classement* des professions exercées après le CIF, en fonction des freins rencontrés (Bottom 20)



* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

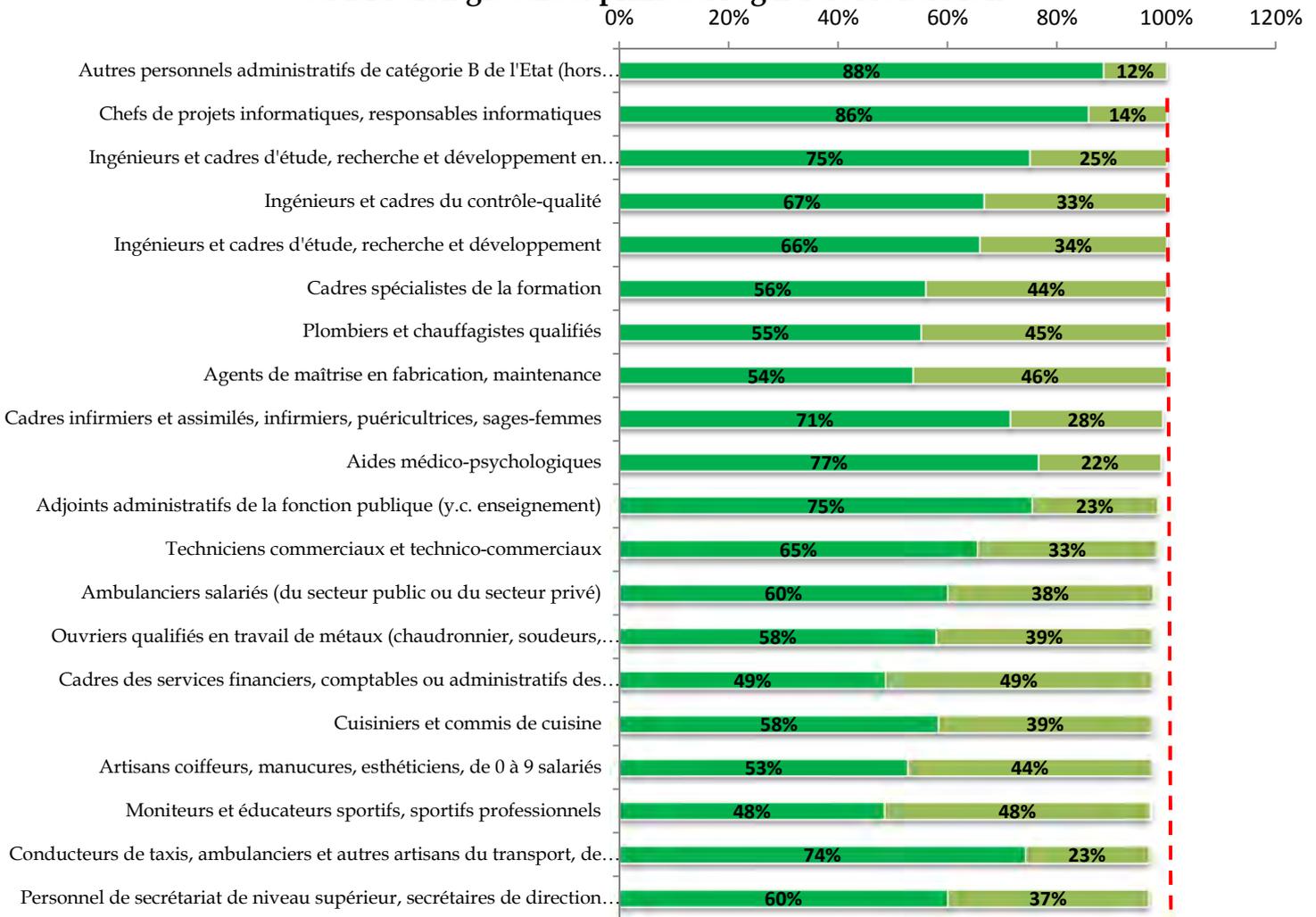
- Les « employés d'hôtellerie-restauration », les « Agents de maîtrise en fabrication, maintenance », et les « concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration des spectacles vivants et audiovisuels » sont relativement **nombreux à faire part de freins significatifs leur choix de projet professionnelle**.
- Parmi les professions ayant rencontré le plus de freins, on retrouve des professions nécessitant un niveau de qualification élevé liées à l'informatique.
Ainsi les « techniciens en informatique, télécommunication et réseau » déplorent principalement un **manque de possibilité d'évolution en interne**, alors que les « Chefs de projets informatique, responsable informatique » ont **manqué de temps pour réaliser leur projet**.
- **Les problèmes financiers** semblent avoir constitué des freins majeurs sur certaines professions, notamment pour les « Directeurs et animateurs de centres socio-culturels et de loisirs » et « conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers »

La satisfaction globale des bénéficiaires à l'égard de leur nouvelle situation

■ Les bénéficiaires ayant atteint leurs objectifs et ayant rencontré le moins de freins sont, sans surprises, les plus satisfaits de leur situation

On est forcément sur des taux de satisfaction proche de 100% puisque on n'analyse seulement ceux qui ont changé en mieux et dont la fonction est en lien avec la formation suivie. En d'autres termes, il s'agit d'un classement sur des bénéficiaires particulièrement satisfaits.

Classement* (top 20) des professions exercées après le CIF, en fonction de la satisfaction globale exprimée à l'égard de la situation



■ Nettement plus satisfaisante qu'avant la formation ■ Plutôt plus satisfaisante

* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

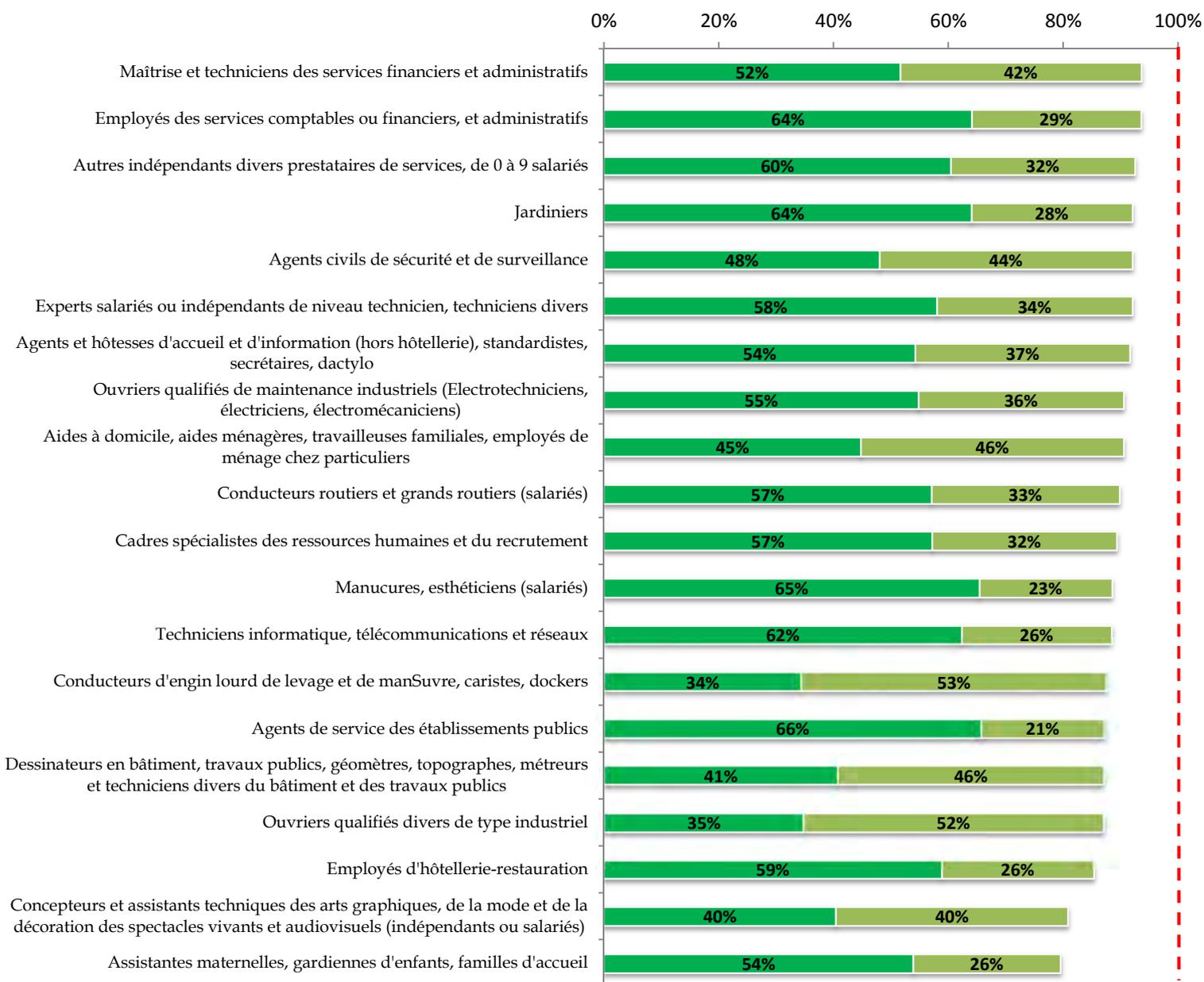
- En effet, l'échelle de satisfaction entre les « Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat » (1^{er} rang) et le « personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétariat de direction » (20^{ème} rang) s'établit entre 100% et 97% de satisfaction.
- Ainsi on note que les professions occupées par des cadres et ingénieurs sont une nouvelle fois situées en haut du classement, et expriment ainsi un niveau de satisfaction encore plus fort que d'autres professions.

D'ailleurs les professions exprimant le niveau de satisfaction les plus bas (environ 75%) sont des professions à niveau de qualification relativement faible, comme par exemple « Assistante maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil », ou encore « ouvrier qualifiés divers de type industriel ».

■ De l'autre côté de l'échelle, les professions exprimant le niveau de satisfaction à l'égard de leur situation le moins élevé, sont souvent des professions à niveau de qualification relativement bas

Notons toutefois que les taux de satisfaction restent considérablement élevés.

Classement* (bottom 20) des professions exercées après le CIF, en fonction de la "moindre" satisfaction globale exprimée à l'égard de la situation



■ Nettement plus satisfaisante qu'avant la formation

■ Plutôt plus satisfaisante

* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Par conséquent on retrouve dans ce classement les « jardiniers », « manucures, esthéticiennes », « employés d'hôtellerie-restauration » ; professions déjà repérées parmi celles ayant conduit aux moins de changements favorables.
- Déjà parmi les professions accumulant le moins de changements favorables et ayant atteint le moins d'objectifs, on retrouve les « **concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration des spectacles vivants et audiovisuels** » parmi les professions les « moins satisfaites » de leur situation à l'issu du CIF (relativement, car 80% d'entre eux s'estiment tout de même satisfaits).

L'obtention d'un examen

- *Conformément à ce qui avait été démontré lors de l'analyse spécifique sur les changements les impacts post-CIF³, les formations suivies par les bénéficiaires ont très souvent fait l'objet d'un examen*

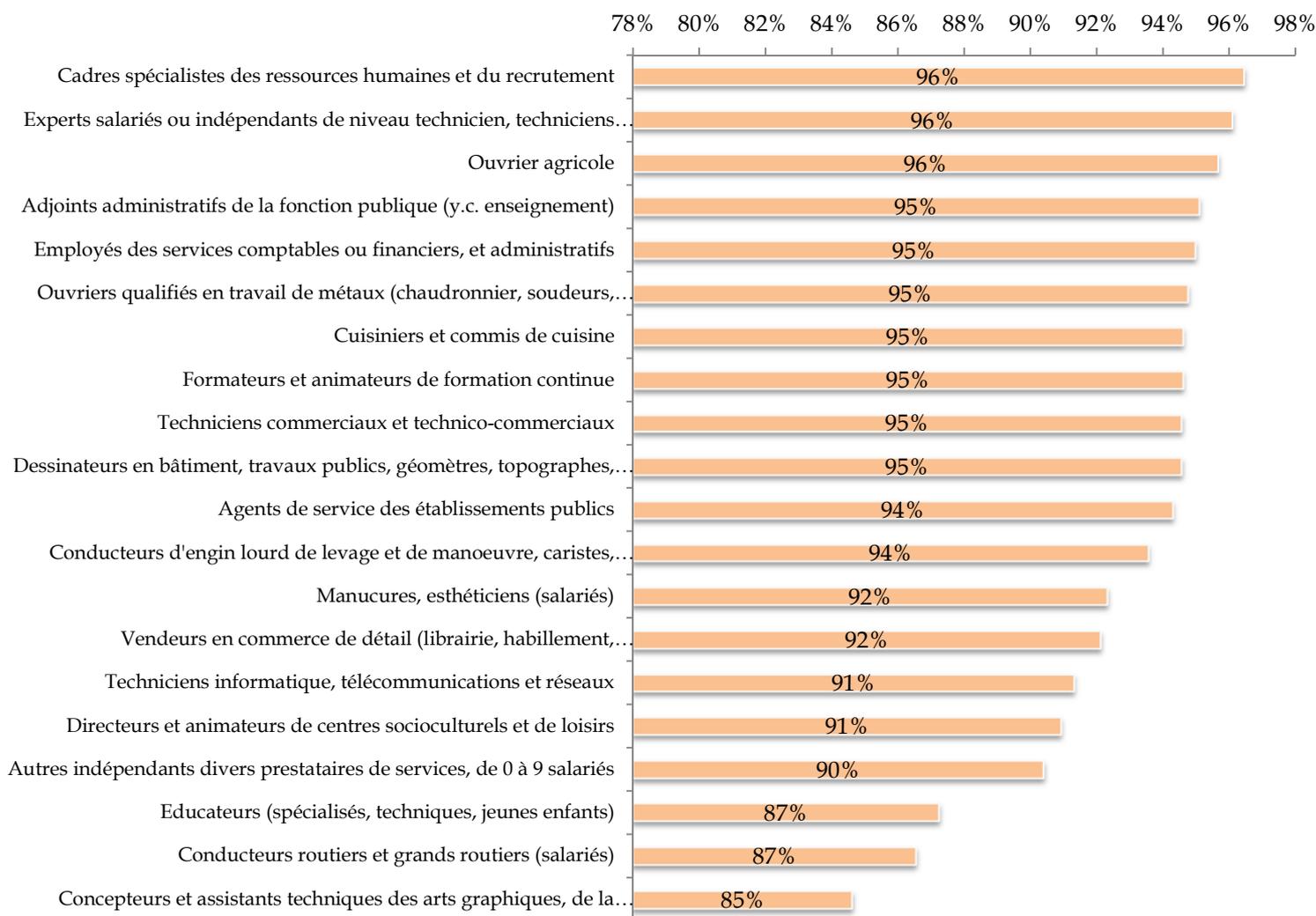
Ainsi, le top 20 des professions en fonction de la part des bénéficiaires ayant fait l'objet d'un examen, concentre uniquement des professions à 100%.

³« L'influence des caractéristiques du bénéficiaire et de la formation sur les impacts post CIF »

■ *Sur quelques professions exercées après le CIF, les formations suivies n'ont pas systématiquement fait l'objet d'un examen*

Le graphique ci-dessous (bottom 20) propose un classement des professions au sein desquelles les bénéficiaires ont le moins fait l'objet d'un examen. Sur les autres professions plus de 96% des bénéficiaires ont fait l'objet d'un examen.

Le classement des professions* en fonction des formations suivies par les bénéficiaires ayant fait l'objet d'un examen (bottom 20)

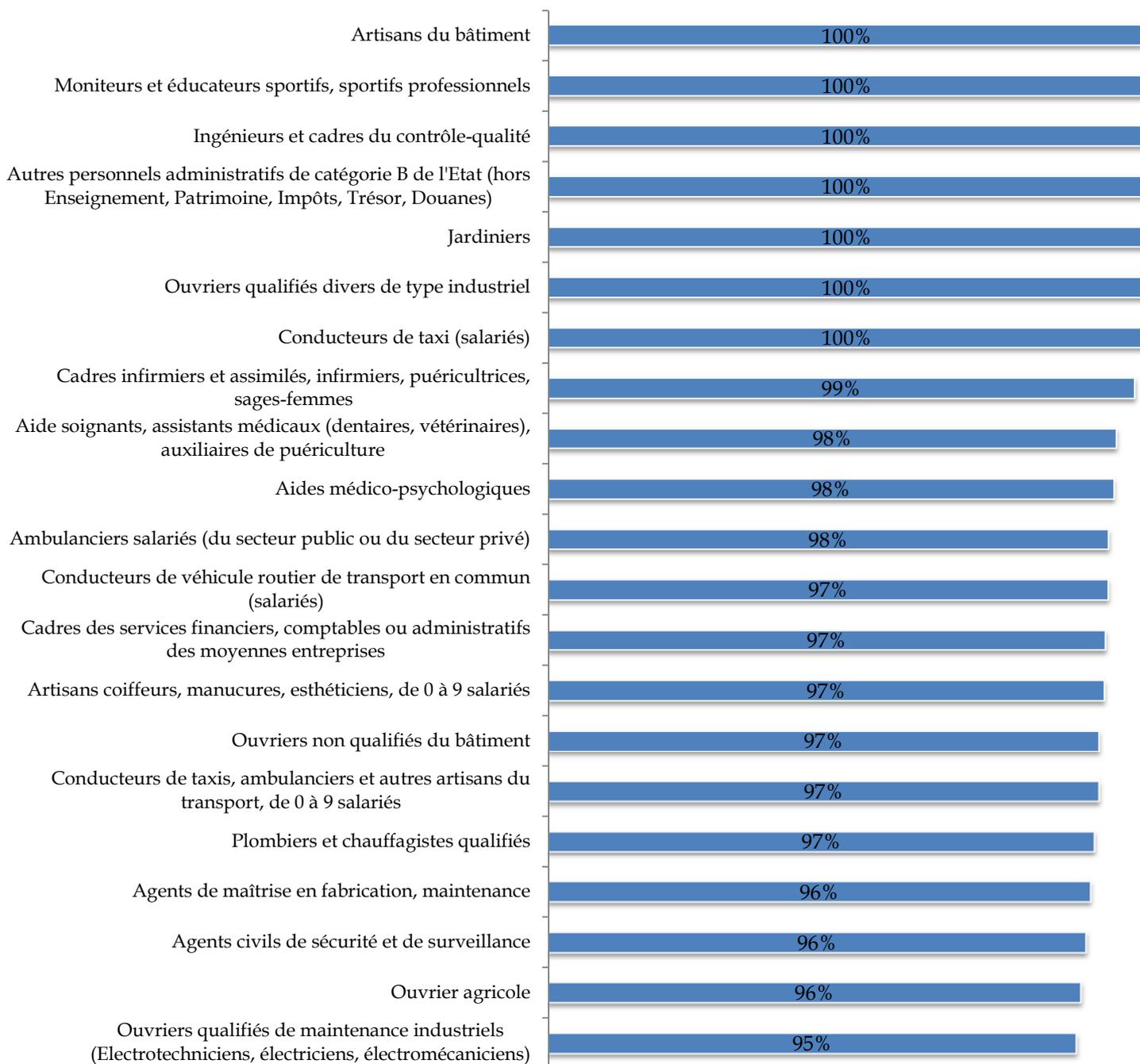


Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Ce constat reste cependant relativement limité dans la mesure où les proportions les plus faibles sont entre 85% et 90%
- Cela confirme l'étude spécifique réalisée sur les bénéficiaires 2009 selon laquelle les bénéficiaires ayant changé de profession sont particulièrement nombreux à avoir passé un examen.

■ *Dans certaines professions, la totalité des bénéficiaires ont réussi à un examen à la suite de leur CIF*

Classement* (top 20) des professions exercées après le CIF, en fonction du taux d'obtention d'un diplôme



* Seulement les 20 premières professions sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF



- Les taux les plus faibles, sont à mettre au crédit des « techniciens commerciaux et technico-commerciaux » et « chefs de projets informatiques, responsables informatiques » (respectivement 78% et 71%)

Ainsi, l'acquisition d'un diplôme ne semble pas une condition indispensable pour accéder à ces professions.

0. Objectifs et synthèse

1. La profession d'origine des bénéficiaires

2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession

2.1 La profession post-CIF

2.2 Les qualités de la nouvelle profession

2.3 Le lien entre la formation suivie et la profession exercée après le CIF

3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession

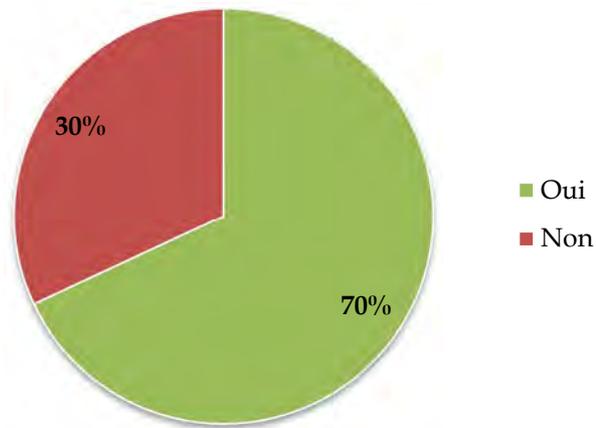
4. Analyse complémentaire

5. Annexe

Le lien entre la fonction exercée et la formation

- *Rappel : 70% des bénéficiaires exercent une profession en lien avec la formation qu'ils ont suivie (analyse réalisée sur l'ensemble des répondants, soit environ 14 000 répondants)*

Les bénéficiaires dont la profession exercée après leur CIF est en lien avec la formation suivie



■ *La diversité des thématiques de formations suivies est étroitement liée à la spécificité/généralité des compétences nécessaires à l'exercice du métier*

Nota : Les intitulés des formations renseignées dans le tableau ci-dessous sont issues de NSF 3 positions fournies par les Fongecif.

	Les 3 thèmes de formations les plus suivis		
	1ère formation	2ème formation	3ème formation
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	Santé : 82%	Travail social : 8%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 7%
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	Transport, manutention, magasinage : 98%	Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois : 1%	Spécialités concernant plusieurs capacités : 0%
Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	Comptabilité, gestion : 25%	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi : 24%	Secrétariat, bureautique : 14%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	Comptabilité, gestion : 47%	Secrétariat, bureautique : 16%	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion : 9%
Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes	Santé : 84%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 6%	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion : 1%
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	Transport, manutention, magasinage : 97%	Enseignement, formation : 1%	Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales : 1%
Moniteurs d'école de conduite	Transport, manutention, magasinage : 48%	Enseignement, formation : 2%	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion : 1%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers	Travail social : 49%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 38%	Santé : 8%
Aides médico-psychologiques	Travail social : 62%	Santé : 21%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 10%
Artisans du bâtiment	Bâtiment : finitions : 22%	Energie, génie climatique : 18%	Bâtiment : construction et couverture : 11%
Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	Secrétariat, bureautique : 70%	Comptabilité, gestion : 13%	Santé : 4%
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	Transport, manutention, magasinage : 50%	Santé : 41%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 6%
Agents de service des établissements publics	Travail social : 50%	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales : 23%	Santé : 13%
Techniciens informatique, télécommunications et réseaux	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des : 94%	Spécialités plurivalentes des services : 1%	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administratifs) : 1%
Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	Secrétariat, bureautique : 67%	Comptabilité, gestion : 18%	Santé : 3%
Plombiers et chauffagistes qualifiés	Energie, génie climatique : 84%	Bâtiment : finitions : 5%	Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (y compris maintenance) : 3%
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux	Commerce, vente : 47%	Secrétariat, bureautique : 13%	Santé : 5%
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics, géomètres, topographes, métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois : 36%	Energie, génie climatique : 20%	Bâtiment : construction et couverture : 18%
Agents de maîtrise en fabrication, maintenance	Electricité, électronique (non compris automatismes, productique) : 26%	Energie, génie climatique : 15%	Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois : 11%
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés	Bâtiment : finitions : 23%	Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes : 12%	Commerce, vente : 6%

* Seulement les 20 professions les plus exercées sont représentées

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Ainsi, les formations de la NSF « Transport, manutention, magasinage » semblent être une **voie unique à l'exercice de la profession** « Conducteurs routiers et grands routiers » et « Conducteurs de véhicule routiers de transport en commun » (98% d'entre eux ont effectué cette formation).

Pareillement, on note que 94% des « techniciens informatique, télécommunications et réseaux » ont suivi une formation « Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission »

- Au contraire, sur **d'autres professions, davantage génériques**, recouvrant des domaines de compétences plus variés, plusieurs types de formation semblent s'offrir aux bénéficiaires pour exercer celles-ci.

Par exemple, les « agents de maîtrise en fabrication, maintenance » sont seulement un quart à avoir effectué une formation de la NSF « Electricité, électronique », 15% de la NSF « Energie, génie climatique », 11% de la NSF « Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction bois », et les 48% restant ont effectué d'autres formations diverses.

- Sur ce type de profession aux domaines de compétences plus variés, la formation exercée donne une information encore plus précise sur l'orientation professionnelle des bénéficiaires.

Dans ce cas, la formation exercée nous donne une information encore plus précise sur l'orientation professionnelle des bénéficiaires lorsque le métier est défini de manière générique (Par exemple : les « aides à domicile, aides ménagères, travailleuse familiales, employés de ménage chez particuliers » ont surtout réalisé des formations liées au « travail social » et aux « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales »)

- D'autre part, d'après les formations suivies, il semblerait que les « adjoints administratifs de la fonction publique » se sont davantage orientés vers des métiers de secrétariat.

0. Objectifs et synthèse
1. La profession d'origine des bénéficiaires
2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession

3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession mais dont la profession est en lien avec la formation CIF

4. Analyse complémentaire
5. Annexe

Le non-changement de profession peut également être un choix des bénéficiaires

Nota : on analyse ici les personnes n'ayant pas changé de profession **mais annonçant exercer une profession en lien avec leur formation CIF.**

■ De nombreux bénéficiaires déjà positionnés sur des professions relativement attractives, restent sur leur métier d'origine

Exemple de lecture : 6% des bénéficiaires n'ayant pas changé de profession mais exerçant une fonction en lien avec leur formation, sont « Conducteurs routiers et grands routiers ».

Classement des professions exercées par les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession	Part
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	6%
Maîtrise et techniciens des services financiers et administratifs	5%
Employés des services comptables ou financiers, et administratifs	4%
Aide soignants, assistants médicaux (dentaires, vétérinaires), auxiliaires de puériculture	3%
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	3%
Vendeurs en commerce de détail (librairie, habillement, alimentation, etc.) et vendeurs non spécialisés	3%
Formateurs et animateurs de formation continue	2%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers	2%
Moniteurs d'école de conduite	2%
Agents civils de sécurité et de surveillance	2%
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	2%
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers	2%
Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes	2%
Employés d'hôtellerie-restauration	2%
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	2%
Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie), standardistes, secrétaires, dactylo	2%
Ouvriers qualifiés en travail de métaux (chaudronnier, soudeurs, tuyauteurs, usineurs, etc.)	2%
Agents de maîtrise en fabrication, maintenance	2%
Conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers	1%
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux	1%

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

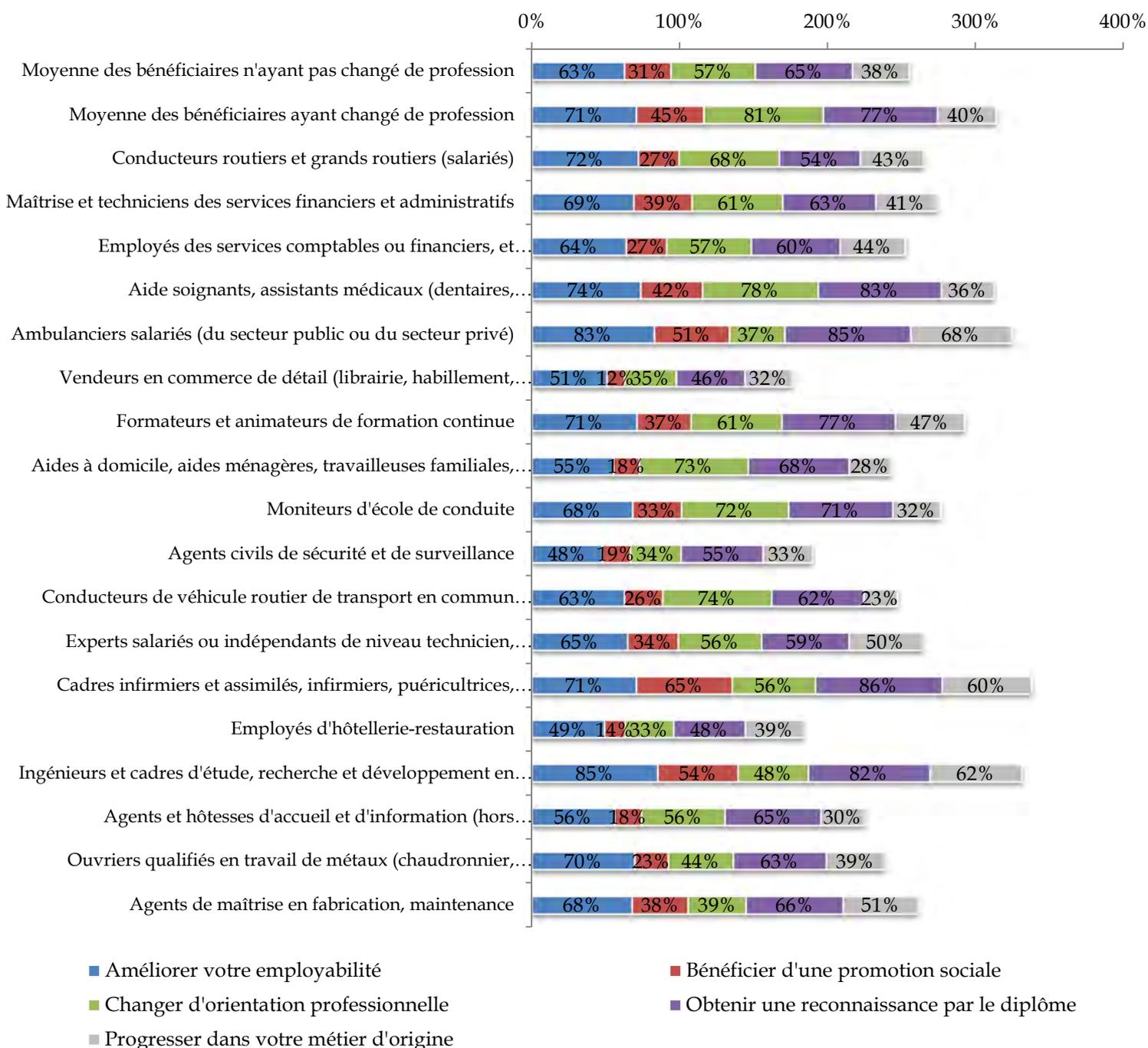
- La **stabilité des bénéficiaires** sur ces professions, résulte principalement de deux phénomènes :
 - Une volonté de ces bénéficiaires de **rester dans leur métier d'origine** dans le but d'améliorer leurs compétences d'origines et/ou leurs conditions de travail.
 - Il peut également s'agir de bénéficiaires souhaitant réaliser un CIF en vue **d'obtenir une promotion** verticale ou très connexe à leur métier d'origine, **mais n'ayant pas encore atteint leur objectif**.
- Concernant la nature des professions, on retrouve dans ce « TOP 20 » des bénéficiaires n'ayant pas changé de profession⁴, **la plupart des professions** déjà présentes dans le TOP 20 des professions des bénéficiaires **ayant changé** de profession.

Ainsi, cela confirme **l'attractivité de certaines professions**, dans la mesure où **même les bénéficiaires qui les exercent avant le CIF, restent sur ces professions**.

⁴ *mais, rappelons-le pour mémoire, exerçant une fonction en lien avec la formation suivie dans le cadre du CIF*

■ *Deux populations apparaissent parmi ceux qui n'ont pas changé de profession mais qui ont pour autant suivi une formation CIF en lien avec cette profession : ceux qui ont progressé dans leur métier et ceux en attente d'une mobilité verticale*

Répartition en fonction des objectifs atteints par les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession en fonction des objectifs atteints



Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF

- Ainsi, ces deux populations se distinguent de la façon suivante :
 - Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession (mais exerçant une fonction un lien avec la formation) sont logiquement particulièrement nombreux à avoir atteint des **objectifs liés à une progression** plutôt qu'à un changement de profession : « Obtenir une reconnaissance par le diplôme » ; « Améliorer votre employabilité » et surtout « Progresser dans votre métier d'origine »

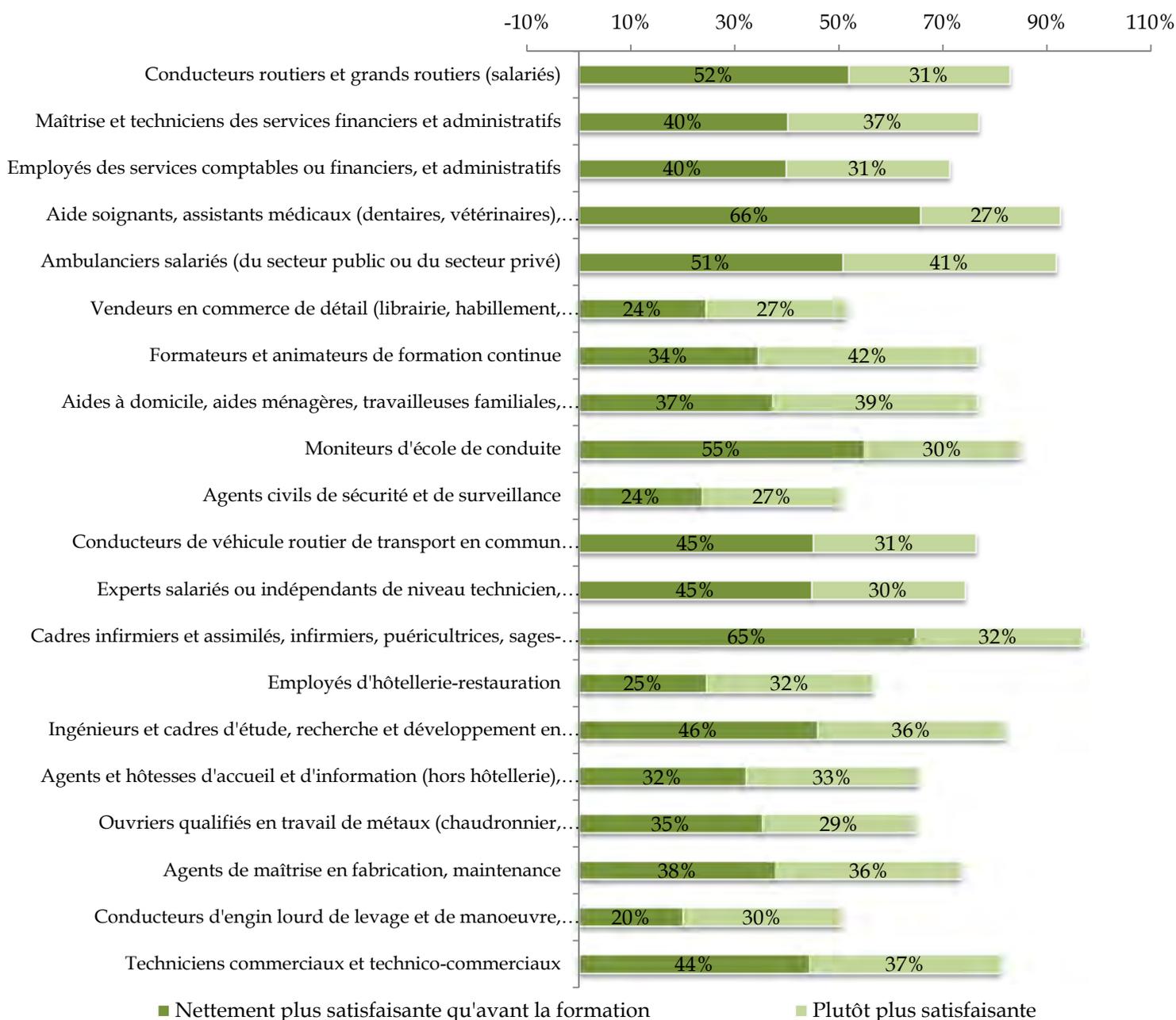
Ainsi, les « Cadres infirmiers et assimilés, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes » et « Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique » sont particulièrement nombreux à avoir atteints leurs objectifs, malgré leur stabilité dans leur profession d'origine.
 - D'autres sont en revanche vraisemblablement en attente d'une promotion professionnelle.

C'est le cas, par exemple, des « conducteurs d'engin lourd de levage et de manœuvre, caristes, dockers » et « Vendeurs en commerce de détail et vendeurs non spécialisés » dont les objectifs sont moins atteints.
- La **reconnaissance par le diplôme** est un des objectifs atteints par les « Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employés de ménage chez particuliers » (Regroupe en réalité les auxiliaires de vie).

Pour cette profession le CIF a permis de certifier par un diplôme un savoir-faire sur un métier qu'ils exerçaient déjà avant le CIF.
- Au global, sur les professions similaires, les objectifs des bénéficiaires n'ayant pas changé de profession sont moins atteints.

■ *D'ailleurs la satisfaction des bénéficiaires à l'égard de leur situation confirme la distinction entre ces deux catégories de bénéficiaires*

Satisfaction des bénéficiaires, n'ayant pas changé de profession, à l'égard de leur situation



Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction en lien avec leur formation CIF



- En effet, la satisfaction globale des bénéficiaires à l'égard de leur situation est étroitement corrélée à l'atteinte de leurs objectifs.
- Par ailleurs, on note également qu'à profession similaire, la satisfaction exprimée est nettement en deçà de celles constatées sur les bénéficiaires ayant changé de profession.

0. Objectifs et synthèse
1. La profession d'origine des bénéficiaires
2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession
3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession

**4. Analyse
complémentaire : Les
bénéficiaires n'exerçant
pas une fonction en lien
avec leur formation**

5. Annexe

Les bénéficiaires n'exerçant pas une fonction en lien avec leur formation

- *Les formations liées au transport sont, de loin, les plus suivies par les bénéficiaires exerçant une profession qui n'est pas en lien avec leur formation*

Classement des thèmes de formation les plus souvent suivis par les bénéficiaires exerçant une profession qui n'est pas en lien avec la formation	Part
Transport, manutention, magasinage	18%
Comptabilité, gestion	5%
Secrétariat, bureautique	5%
Travail social	4%
Enseignement, formation	4%
Energie, génie climatique	4%
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	4%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	4%
Santé	4%
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	3%
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3%
Commerce, vente	3%
Bâtiment : finitions	3%
Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	2%
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	2%
Accueil, hôtellerie, tourisme	2%
Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)	2%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2%
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	2%
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	2%

Strate : Les personnes dont les professions avant/après sont renseignées + Les professions (ou groupes de professions) comptant au moins 20 bénéficiaires + Les personnes exerçant une fonction qui n'est pas en lien avec leur formation CIF

- On note, que la proportion des formations liées à la santé est relativement faible alors même qu'il s'agit de formations particulièrement suivie à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires
- Les formations liées à l'administration des entreprises (« Comptabilité, gestion » et « Secrétariat bureautique ») font également parties des formations les plus régulièrement suivies par les bénéficiaires exerçant une fonction qui n'est pas en lien avec leur formation.



0. Objectifs et synthèse
1. La profession d'origine des bénéficiaires
2. Les effets du CIF sur la nature du changement de profession
3. Les bénéficiaires n'ayant pas changé de profession
4. Analyse complémentaire

5. Annexe

■ *La nomenclature PCS de l'INSEE*

PCS 2003	Niveau 4 - Liste des professions et catégories socioprofessionnelles
Code	Libellé
111a	Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
111b	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
111c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
111d	Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
111e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
111f	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
121a	Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
121b	Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
121c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
121d	Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
121e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
121f	Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
122a	Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
122b	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
122c	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
131a	Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
131b	Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
131c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
131d	Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
131e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
131f	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
211a	Artisans maçons
211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
211c	Artisans couvreurs
211d	Artisans plombiers, chauffagistes
211e	Artisans électriciens du bâtiment
211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
211g	Artisans serruriers, métalliers
211h	Artisans en terrassement, travaux publics
211j	Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
212a	Artisans mécaniciens en machines agricoles
212b	Artisans chaudronniers
212c	Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
212d	Artisans divers de fabrication de machines
213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
214a	Artisans de l'ameublement
214b	Artisans du travail mécanique du bois
214c	Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
214d	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
214e	Artisans d'art
214f	Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)
215a	Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
215b	Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
215c	Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
215d	Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés
216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles

216b	Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
216c	Artisans réparateurs divers
217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
217b	Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
217c	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
217d	Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
219a	Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial
221a	Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
221b	Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
222b	Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
223a	Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
223b	Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
223c	Fleuristes, de 0 à 9 salariés
223d	Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
223e	Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
223f	Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
223g	Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
223h	Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
224b	Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
224c	Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
225a	Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
226c	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
227a	Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
227b	Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
227c	Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
231a	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
232a	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
311a	Médecins libéraux spécialistes
311b	Médecins libéraux généralistes
311c	Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
311d	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
311e	Vétérinaires (libéraux ou salariés)
311f	Pharmaciens libéraux
312a	Avocats
312b	Notaires
312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux
312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques

312f	Architectes libéraux
312g	Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
313a	Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
331a	Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
332a	Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
333a	Magistrats
333b	Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
333c	Cadres de la Poste
333d	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
333e	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
333f	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)
334a	Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)
335a	Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
341a	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
341b	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
342a	Enseignants de l'enseignement supérieur
342e	Chercheurs de la recherche publique
343a	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
344a	Médecins hospitaliers sans activité libérale
344b	Médecins salariés non hospitaliers
344c	Internes en médecine, odontologie et pharmacie
344d	Pharmaciens salariés
351a	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
352a	Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
352b	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
353a	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
353b	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353c	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354a	Artistes plasticiens
354b	Artistes+B493 de la musique et du chant
354c	Artistes dramatiques
354d	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
372a	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
372b	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
372c	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
372d	Cadres spécialistes de la formation
372e	Juristes
372f	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
373a	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
373b	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
373c	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
373d	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
374a	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
375a	Cadres de la publicité

375b	Cadres des relations publiques et de la communication
376a	Cadres des marchés financiers
376b	Cadres des opérations bancaires
376c	Cadres commerciaux de la banque
376d	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
376e	Cadres des services techniques des assurances
376f	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
376g	Cadres de l'immobilier
377a	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
380a	Directeurs techniques des grandes entreprises
381a	Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382b	Architectes salariés
382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
382d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
383b	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
383c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384b	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
384c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385b	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
386a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
386d	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
386e	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
387a	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
387c	Ingénieurs et cadres des méthodes de production
387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
387e	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
387f	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
388a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
388b	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
388c	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
388d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
388e	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
389b	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
389c	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
421a	Instituteurs
421b	Professeurs des écoles
422a	Professeurs d'enseignement général des collèges
422b	Professeurs de lycée professionnel
422c	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
422d	Conseillers principaux d'éducation
422e	Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
423a	Moniteurs d'école de conduite

423b	Formateurs et animateurs de formation continue
424a	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
425a	Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine
431a	Cadres infirmiers et assimilés
431b	Infirmiers psychiatriques
431c	Puéricultrices
431d	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
431e	Sages-femmes (libérales ou salariées)
431f	Infirmiers en soins généraux, salariés
431g	Infirmiers libéraux
432a	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
432b	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
432c	Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
432d	Autres spécialistes de la rééducation, salariés
433a	Techniciens médicaux
433b	Opticiens Lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
433d	Préparateurs en pharmacie
434a	Cadres de l'intervention socio-éducative
434b	Assistants de service social
434c	Conseillers en économie sociale familiale
434d	Educateurs spécialisés
434e	Moniteurs éducateurs
434f	Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
434g	Educateurs de jeunes enfants
435a	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
435b	Animateurs socioculturels et de loisirs
441a	Clergé séculier
441b	Clergé régulier
451a	Professions intermédiaires de la Poste
451b	Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
451c	Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
451d	Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
451e	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
451f	Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
452a	Inspecteurs et officiers de police
452b	Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie
461a	Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
461d	Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
461e	Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
461f	Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
462a	Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
462b	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
462c	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
462d	Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
462e	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
463a	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
463b	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
463c	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises

463d	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
463e	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
464a	Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
464b	Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
465b	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
465c	Photographes (indépendants et salariés)
466a	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
466b	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
466c	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
467a	Chargés de clientèle bancaire
467b	Techniciens des opérations bancaires
467c	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
467d	Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
468a	Maîtrise de restauration : salle et service
468b	Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
471a	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
471b	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
472a	Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
472b	Géomètres, topographes
472c	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
472d	Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
473a	Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
473b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
473c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
474a	Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
474b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
474c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
475a	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
475b	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
476a	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
476b	Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
477a	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
477b	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
477c	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
477d	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
478a	Techniciens d'étude et de développement en informatique
478b	Techniciens de production, d'exploitation en informatique
478c	Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
478d	Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
479a	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
479b	Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers
480a	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
480b	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
481a	Conducteurs de travaux (non cadres)
481b	Chefs de chantier (non cadres)
482a	Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
483a	Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
484a	Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.

484b	Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
485a	Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
485b	Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
486a	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
486d	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
486e	Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
487a	Responsables d'entrepôt, de magasinage
487b	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
488a	Maîtrise de restauration : cuisine/production
488b	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
521a	Employés de la Poste
521b	Employés de France Télécom (statut public)
522a	Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes
523a	Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
524a	Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
525a	Agents de service des établissements primaires
525b	Agents de service des autres établissements d'enseignement
525c	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
525d	Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)
526a	Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
526b	Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
526c	Auxiliaires de puériculture
526d	Aides médico-psychologiques
526e	Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)
531a	Agents de police de l'Etat
531b	Agents des polices municipales
531c	Surveillants de l'administration pénitentiaire
532a	Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
532b	Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
532c	Hommes du rang (sauf pompiers militaires)
533a	Pompiers (y.c. pompiers militaires)
533b	Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
533c	Agents de surveillance du patrimoine et des administrations
534a	Agents civils de sécurité et de surveillance
534b	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)
541a	Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
541d	Standardistes, téléphonistes
542a	Secrétaires
542b	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte
543a	Employés des services comptables ou financiers
543d	Employés administratifs divers d'entreprises
544a	Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
545a	Employés administratifs des services techniques de la banque
545b	Employés des services commerciaux de la banque
545c	Employés des services techniques des assurances
545d	Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
546a	Contrôleurs des transports (personnels roulants)
546b	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
546c	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
546d	Hôtesses de l'air et stewards

546e	Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)
551a	Employés de libre service du commerce et magasiniers
552a	Caissiers de magasin
553a	Vendeurs non spécialisés
554a	Vendeurs en alimentation
554b	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
554c	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
554d	Vendeurs du commerce de fleurs
554e	Vendeurs en habillement et articles de sport
554f	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
554g	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
554h	Vendeurs de tabac, presse et articles divers
554j	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
555a	Vendeurs par correspondance, télévendeurs
556a	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires
561a	Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
561d	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
561e	Employés de l'hôtellerie : réception et hall
561f	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
562a	Manucures, esthéticiens (salariés)
562b	Coiffeurs salariés
563a	Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
563c	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
564a	Concierges, gardiens d'immeubles
564b	Employés des services divers
621a	Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
621b	Ouvriers qualifiés du travail du béton
621c	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
621d	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
621e	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
621f	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
621g	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
622a	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
622b	Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
622g	Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
623a	Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
623b	Tuyauteurs industriels qualifiés
623c	Soudeurs qualifiés sur métaux
623f	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
623g	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
624a	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
624d	Monteurs qualifiés en structures métalliques
624e	Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
624f	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
624g	Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
625a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
625b	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
625c	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
625d	Opérateurs de la transformation des viandes

625e	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
625h	Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
626a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626b	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626c	Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
627a	Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
627b	Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
627c	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
627d	Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
627e	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627f	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
628a	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
628b	Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
628c	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
628d	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
628e	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
628f	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
628g	Ouvriers qualifiés divers de type industriel
631a	Jardiniers
632a	Maçons qualifiés
632b	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632c	Charpentiers en bois qualifiés
632d	Menuisiers qualifiés du bâtiment
632e	Couvreurs qualifiés
632f	Plombiers et chauffagistes qualifiés
632g	Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h	Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632j	Monteurs qualifiés en agencement, isolation
632k	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
633a	Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
633b	Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
633c	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
633d	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
634a	Carrossiers d'automobiles qualifiés
634b	Métalliers, serruriers qualifiés
634c	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
634d	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
635a	Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
636a	Bouchers (sauf industrie de la viande)
636b	Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636c	Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
636d	Cuisiniers et commis de cuisine
637a	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637b	Ouvriers d'art
637c	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637d	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
641a	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
642a	Conducteurs de taxi (salariés)

642b	Conducteurs de voiture particulière (salariés)
643a	Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
644a	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
651a	Conducteurs d'engin lourd de levage
651b	Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
652a	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
652b	Dockers
653a	Magasiniers qualifiés
654a	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
655a	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
656a	Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
671a	Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
671b	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
672a	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
673a	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
673b	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
673c	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
674a	Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
674b	Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
674c	Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
674d	Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
674e	Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
675a	Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
675b	Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
675c	Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
676a	Manutentionnaires non qualifiés
676b	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
676c	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
676d	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
676e	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
681a	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
681b	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
682a	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
683a	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
684a	Nettoyeurs
684b	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
685a	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
691a	Conducteurs d'engin agricole ou forestier
691b	Ouvriers de l'élevage
691c	Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
691d	Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
691e	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
691f	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
692a	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres
7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7800	Anciens ouvriers



AMBROISE
BOUTEILLE
ET ASSOCIÉS

8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
8300	Militaires du contingent
8400	Elèves, étudiants
8500	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraites)
8600	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraites)